
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 octobre 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 octobre 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PR SENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier-adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

La pr sidente du conseil adresse ensuite quelques mots   l'assemblée notamment afin d'honorer la m moire des victimes civiles du conflit qui oppose Isra l au Hamas.

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les c l brations internationales. La pr sidente du conseil souligne les  v nements suivants :

- 1^{er} au 31 octobre : Mois de l'h ritage latino-am ricain, Mois de l'histoire des femmes, Mois de la sensibilisation au cancer du sein;
- 1^{er} octobre : Journ e internationale des personnes  g es
- 10 octobre : Journ e mondiale de la sant  mentale
- 11 octobre : Journ e internationale de la fille
- 17 octobre : Journ e Internationale pour l' limination de la pauvret 
- 31 octobre: Journ e mondiale des villes

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'octobre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. Josué Corvil, Mme Laura Palestini, Mme Catherine Clément-Talbot et Mme Andrée Hénault.

La présidente du conseil cède ensuite la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ainsi qu'au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem. À tour de rôle, ils s'expriment en solidarité avec tous ceux et celles qui sont touchés-es de proche ou de loin par le conflit israélo-palestinien et mentionnent que rien ne justifie les actes de violence et de terreur commis envers les populations civiles innocentes.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions de même que les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Questionne le <i>timing</i> du plan de redressement annoncé récemment pour équilibrer le budget de la Ville et demande des justifications à cet effet / Souhaite des explications sur l'augmentation des dépenses ces dernières années et plus précisément, en 2024, est-ce que les dépenses seront gelées?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Quel est le point de vue de l'Administration concernant l'amélioration souhaitée des chantiers routiers? / Aimerait un état de la situation au regard des recommandations de la vérificatrice générale au niveau des chantiers routiers
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quelles sont les raisons justifiant l'absence d'une consultation publique à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin de présenter le bilan de l'an 2 en matière de construction de logements sociaux et abordables? / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Coups de personnel policier dans le métro – Est-ce que l'Administration était au courant de ces coupures et quelle sera la suite des choses? / Reformule sa question
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Marie-André Mauger)	Centre de traitement des matières organiques (CTMO) – Est-ce que l'Administration peut confirmer qu'il n'y aura pas de coûts supplémentaires concernant les deux prochains CTMO? / Reformule sa question
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quel est le plan de l'Administration pour faire face à la fermeture prévue du refuge au Complexe Guy-Favreau pour les personnes en situation d'itinérance?

À 13 h 42

Il est proposé par M. Alex Norris
 appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Reformule sa question et plus précisément, quels seront les besoins de la Ville à la suite de cette fermeture?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Demande un état de situation et des explications concernant le projet de centre sportif qui est changé pour un centre aquatique dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Est-ce que l'Administration va bonifier ses investissements pour un projet de centre sportif et pas seulement une piscine dans cet arrondissement?
M. Laurent Desbois	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait des explications concernant la circulation de transit et l'avenir du parc canin Mali dans l'arrondissement d'Outremont / Demande des justifications sur les sommes investies dans ce projet et sur la qualité de vie dans les secteurs résidentiels de cet arrondissement

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 1077

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris
 appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les points 20.04 et 80.01 (20.16).

Adopté à l'unanimité.

CM23 1078

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 septembre 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Alan DeSousa ne doit porter que sur la dépense dont il est question au point 4.03.

La présidente du conseil demande au conseiller Alan DeSousa de circonscrire ses propos sur l'objet de la dépense uniquement; puis, elle clôt le débat.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA23 28 196 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Motion pour demander la réfection de la rue Paiement entre le boulevard Pierrefonds et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Caroline Bourgeois

--- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à Mme Stephanie Valenzuela concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023, au point 80.01 (42.01)

Par Mme Marie-Andrée Mauger

--- Dépôt d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger à Mme Stephanie Valenzuela concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023, au point 80.01 (42.01)

Par Mme Magda Popeanu

--- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Alan DeSousa concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023, au point 7.05

Par Mme Émilie Thuillier (pour Mme Maja Vodanovic)

--- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Richard Deschamps concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023, au point 80.01 (20.28)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023

CM23 1079

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chap. E-2.2)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chap. E-2.2) », et le conseil en prend acte.

07.02

7.03 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM23 0818

CM23 1080

Dépôt du rapport intitulé « Rapport d'activités 2022 » du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités 2022 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte.

07.04 1239672001

CM23 1081

Dépôt du rapport intitulé « Rapport d'activités 2022 » du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités 2022 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1239671001

CM23 1082

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2024

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2024, et le conseil en prend acte.

07.06 1230310001

CM23 1083

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 - Volet municipal, et de l'état des revenus et des charges réels global Ville au 31 août 2023, comparé avec le 31 août 2022

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 – Volet municipal, et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 31 août 2023, comparé avec le 31 août 2022, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Alan DeSousa, afin que ce dernier retire les mots et expressions « camoufler », « induire en erreur » ou toute autre allusion à mentir, car ces mots sont antiparlementaires. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande au conseiller Alan DeSousa de choisir d'autres formules pour éviter les synonymes au mot mentir. Ce dernier acquiesce et propose l'expression « manque de transparence ». La présidente du conseil le remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

07.07 1236254002

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM23 1084

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM23 1085

Déclaration pour souligner la Journée mondiale des villes 2023

Attendu que la Journée mondiale des villes sera célébrée pour une dixième année le 31 octobre 2023;

Attendu que tous les 31 octobre, la Journée mondiale des villes conclut la campagne annuelle Octobre urbain, célébrée la première fois en 2014;

Attendu qu'une célébration mondiale est organisée tous les ans dans une ville différente et sur un thème spécifique et que la célébration 2023 sera organisée à Istanbul, en Turquie, sous le thème « Financer un avenir urbain durable pour tous »;

Attendu que l'objectif de la Journée mondiale des villes est de rassembler les différents partenaires afin qu'ils partagent leurs expériences et les approches nécessaires pour donner aux gouvernements locaux et régionaux les moyens de créer des villes plus vertes, plus équitables et durables;

Attendu que les villes sont en première ligne de la lutte contre les changements climatiques et qu'elles subissent directement, tout comme leurs populations, les conséquences des perturbations qu'ils entraînent;

Attendu que la Ville de Montréal fait preuve d'un grand leadership aux niveaux local, national et international en matière de transition écologique, de protection de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la mairesse de Montréal a participé, en septembre 2023, à une importante mission à New York dans le cadre de la Climate Week et qu'elle a été invitée à prendre la parole lors de nombreux événements phares qui traitaient de la lutte contre les changements climatiques et de la finance durable, notamment au Nasdaq et au siège des Nations Unies;

Attendu que Montréal a reçu les délégations des pays du monde entier lors de la COP 15 pour la biodiversité, en décembre 2022, un rendez-vous particulièrement important en raison du déclin rapide de la biodiversité mondiale et qui s'est soldé par l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal;

Attendu que, en tant que ville hôte de la COP 15, Montréal a invité les villes du monde à s'engager à réaliser 15 actions concrètes afin de poursuivre et accélérer leurs efforts dans la préservation des écosystèmes en adhérant à l'Engagement de Montréal, qui a été adopté par près de 70 villes à travers le monde;

Attendu que la mairesse de Montréal a été personnellement invitée, en septembre 2023, par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, à siéger au sein du nouveau Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales, sous la gouverne d'ONU-Habitat et que ce groupe sélect aura le mandat de renforcer la participation des collectivités locales et régionales aux processus de planification intergouvernementaux et nationaux qui mèneront à la réalisation du Programme de développement durable 2030 et du Nouveau Programme pour les villes de l'ONU;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, le Plan climat 2020-2030, qui a été salué par les experts et qui doit permettre à la métropole d'atteindre les cibles ambitieuses qu'elle s'est fixée en matière de transition écologique, soit la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité d'ici 2030 (par rapport à 1990), ainsi que l'atteinte de la carboneutralité, d'ici 2050, et la ville zéro déchet, d'ici 2030;

Attendu que la Ville de Montréal agit en tant que leader en matière de protection de la biodiversité, notamment avec la création du Grand parc de l'Ouest, qui deviendra le plus grand parc urbain au Canada, ainsi que la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030;

Attendu que le Sommet Climat Montréal s'est tenu en 2022 et en 2023, et que des sujets fondamentaux y ont été discutés afin d'identifier des solutions communes qui permettront d'accélérer la transition écologique;

Attendu que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a été nommée, en 2019, Ambassadrice mondiale pour la biodiversité locale du réseau ICLEI, qui regroupe plus de 2 500 gouvernements locaux engagés dans la transition écologique;

Attendu que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, est également vice-présidente du réseau C40, un regroupement de villes qui représentent 700 millions de citoyennes et de citoyens et un quart de l'économie mondiale et qui vise à respecter l'Accord de Paris et à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C et ce, de manière équitable.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, le 31 octobre 2023, la 10^e Journée mondiale des villes;
- 2- continue de mettre en œuvre son Plan climat 2020-2030 et son Plan nature et sports, qui incluent de nombreuses mesures concrètes visant à assurer la résilience de la ville face aux conséquences des changements climatiques et la qualité de vie dans ses quartiers;
- 3- poursuive ses efforts en matière de verdissement et de plantation d'arbres en milieu urbain, qui prévoient notamment la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030, et que cet effort soit mené dans tous les quartiers afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population;
- 4- poursuive, de concert avec les municipalités du Québec, ses démarches afin de revoir la fiscalité municipale de façon, notamment, à prévoir et financer l'adaptation du territoire face aux changements climatiques.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, Mme Plante souligne l'accélération des changements climatiques et la multiplication des événements météorologiques extrêmes, que les villes sont en première ligne pour mener la lutte contre les changements climatiques, et que ceci passe notamment par un financement durable et responsable.

Mme Plante poursuit et rappelle que la Ville de Montréal est très engagée en matière de transition écologique et de la protection de la biodiversité, notamment par la mise en place de plusieurs initiatives locales tels les parcs, trottoirs et rues éponges.

En conclusion, la mairesse de Montréal réitère l'importance d'échanger avec les autres paliers de gouvernements pour un meilleur financement responsable tel le Pacte vert, réaffirme la proactivité de la Ville face à l'urgence climatique qui lui vaut d'être reconnue à l'international à titre de leader dans la lutte aux changements climatiques, et que cette lutte ne saurait se faire sans un financement adéquat.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

D'entrée de jeu, M. Salem rappelle les événements météorologiques extrêmes qu'a vécu Montréal ces derniers mois, notamment avec les inondations et les épisodes de smog causés par les feux de forêts dans le nord de la Province. M. Salem insiste sur l'importance de prévoir dans le prochain budget la création d'un Fonds Vert qui viendra en aide aux arrondissements, pour une urbanisation résiliente et durable.

Le chef de l'opposition officielle parle ensuite d'un meilleur encadrement des mises en chantiers de projets d'habitation qui contribuent significativement à l'émission de gaz à effet de serre, et qu'il faut tendre vers une ville carboneutre. Pour terminer, M. Salem souhaite plus d'actions concrètes et une plus grande participation de tous les acteurs de la société civile.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM23 1086

Déclaration pour souligner l'apport des bibliothèques publiques à la vie montréalaise

Attendu que la 25^e Semaine des bibliothèques publiques a lieu du 14 au 21 octobre 2023 sous le thème « Vous avez changé. Vos biblios aussi! »;

Attendu que cette thématique s'inspire de l'évolution du rôle social des bibliothèques publiques auprès de leurs communautés alors qu'elles se métamorphosent pour répondre aux besoins actuels de la population et qu'elles se sont adaptées aux transformations sociétales et technologiques pour proposer des services et des lieux modernes;

Attendu que la Ville de Montréal compte 45 bibliothèques publiques;

Attendu que les bibliothèques publiques de Montréal rassemblent plus de 4 millions de documents physiques, ce qui classe la collection du réseau de Montréal au 1^{er} rang des bibliothèques du Québec;

Attendu que les bibliothèques de Montréal reçoivent, chaque année, 5,3 millions de visites et 3,2 millions de visites virtuelles sur l'ensemble de leurs sites;

Attendu que plus de 9,8 millions de prêts de documents physiques sont effectués annuellement dans les bibliothèques publiques montréalaises, en plus de 9 millions de téléchargements de contenus numériques;

Attendu que chaque année, plus de 22 000 activités d'animation sont offertes dans les bibliothèques de Montréal, ce qui suscite quelque 351 000 participations;

Attendu que les bibliothécaires jouent un rôle vital dans nos communautés en tant que gardiennes et gardiens du savoir ainsi que facilitatrices et facilitateurs de l'accès à l'information, et que les bibliothécaires contribuent à l'enrichissement intellectuel et culturel de chacune et de chacun, éduquent et soutiennent la communauté et préservent notre patrimoine;

Attendu que le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC) a été établi par la Ville de Montréal, en partenariat avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal;

Attendu que le RAC vise à augmenter et à améliorer l'offre de service du réseau des Bibliothèques de Montréal, en offrant à la population des lieux de socialisation chaleureux, connectés, inclusifs et animés ainsi qu'un environnement technologique de qualité et des services adaptés à leurs besoins;

Attendu que le RAC a déjà permis la réalisation et la modernisation de six bibliothèques : Le Boisé, Marc-Favreau, Saul-Bellow, Benny, Pierrefonds et Maisonneuve, qui a été inaugurée au mois de juin 2023, et qu'une septième bibliothèque rénovée, L'Octogone de LaSalle, sera inaugurée prochainement;

Attendu que les bibliothèques publiques de Montréal favorisent un accès facile et gratuit à la culture pour l'ensemble de la population et qu'elles représentent de précieux lieux de rencontres, de découvertes et d'apprentissage au cœur des quartiers de Montréal.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus
M. Benoit Langevin
M. Josué Corvil
Mme Nancy Blanchet

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la 25^e Semaine des bibliothèques publiques, qui se termine le 21 octobre 2023, et invite la population à profiter de la riche programmation offerte;
- 2- salue l'apport des bibliothèques publiques et des bibliothécaires à la vitalité culturelle et sociale montréalaise et encourage la population à découvrir l'offre importante mise en place tout au long de l'année;
- 3- continue d'investir dans la modernisation et la réalisation de bibliothèques publiques sur son territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En débutant, la mairesse de Montréal nous explique que les bibliothèques d'aujourd'hui ont bien changées, offrant une multitude de nouveaux services en plus de l'offre régulière, et qu'elles favorisent un accès gratuit à la culture à l'ensemble de la population grâce à un réseau bien établi de 45 bibliothèques à Montréal.

Mme Plante souligne ensuite les investissements de la Ville de Montréal dans son réseau de bibliothèques, notamment avec l'ouverture de nouvelles bibliothèques ou la rénovation de bibliothèques existantes, et salut le travail important des bibliothécaires, dont le rôle s'est transformé au fil du temps avec un éventail de responsabilités des plus diversifiées.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite la population montréalaise à fréquenter en grand nombre les bibliothèques de Montréal, et invite les membres du conseil à célébrer cette 25^e semaine des bibliothèques publiques en adoptant cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation, et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Josué Corvil prend la parole pour souligner le rôle primordial des bibliothèques publiques dans la vie des citoyens, et ce depuis l'inauguration de la première bibliothèque publique à Montréal en 1917.

M. Corvil énumère ensuite quelques statistiques en lien avec les bibliothèques de Montréal qui démontre l'importance de ces dernières. M. Corvil nous rappelle ensuite la mission fondamentale des bibliothèques publiques, et mentionne la bonne performance des bibliothèques de Montréal dans le cadre du programme de reconnaissance BiblioQUALITÉ.

En conclusion, M. Corvil remercie tous les acteurs œuvrant au sein des bibliothèques, et invite les citoyens à profiter de leur richesse. Il souhaite bonne semaine des bibliothèques publiques à tous, et mentionne qu'il désire ajouter son nom comme appuieur de cette Déclaration.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Nancy Blanchet.

La conseillère Nancy Blanchet souligne l'apport des bibliothèques publiques à la vie montréalaise. Elle explique que les bibliothèques sont devenues bien plus qu'un lieu de lecture et de culture, et qu'elles sont essentielles à la communauté. Mme Blanchet salue au passage le travail des équipes qui œuvrent au sein de ces institutions, notamment à la bibliothèque l'Octogone de l'arrondissement de LaSalle, qui a été en rénovation pendant deux ans.

En conclusion, Mme Blanchet exprime sa fierté de voir l'engouement des citoyens de LaSalle pour leur nouvelle bibliothèque, et souhaite ajouter son nom à titre d'appuieure de cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Benoit Langevin prend la parole pour encenser la bibliothèque de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un lieu lumineux et invitant gagnant de plusieurs prix, et nomme quelques intervenants ayant participé à l'édification de cette nouvelle bibliothèque. M. Langevin désire ajouter son nom à titre d'appuyeur de cette Déclaration.

La présidente du conseil le remercie et confirme l'ajout des noms de M. Josué Corvil, de Mme Nancy Blanchet et M. Benoit Langevin à titre d'appuyeurs-e à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 17, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 17, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1087

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil et à titre de médecin désigné au montant maximal de 632 937,38 \$, taxes incluses, pour une période maximale de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré d'un montant maximal de 632 937,38 \$, taxes incluses, à TotalMed Solution Santé inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil et à titre de médecin désigné pour une période maximale de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer le projet de convention de services professionnels à cet effet;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239146001
80.01 (20.01)

CM23 1088

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429727 pour une période de 12 mois pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429727 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

1235965002
80.01 (20.02)

CM23 1089

Approuver le projet d'accord de contribution modifié avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'accord de contribution modifié avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques.

Adopté à l'unanimité.

1228383004
80.01 (20.03)

CM23 1090

Approuver la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la prolongation du projet de navette fluviale intermunicipale entre les villes de Varennes, de Repentigny et de Montréal pour les années 2024 et 2025, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement au montant de 98 974,15 \$ à verser à la Ville de Varennes pour la poursuite du projet pour les années 2024 et 2025 / Approuver le montant total de 108 389,60 \$, taxes et options incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la prolongation du projet de navette fluviale intermunicipale entre les Villes de Varennes, de Repentigny et de Montréal pour les années 2024 et 2025, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 974,15 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les années 2024 et 2025;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 108 389,60 \$, taxes et option incluses, à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1232687001
80.01 (20.04)

CM23 1091

Accorder, au seul soumissionnaire Pont Roulant Protech inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour l'inspection, l'entretien et la réparation des appareils de levage et des accessoires de levage et d'accrochage, pour une durée de 36 mois incluant une possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale pour le Lot 1 (DEP) de 671 525,24 \$, taxes incluses (contrat : 559 604,37 \$ + contingences : 111 920,87 \$) - Dépense totale pour le Lot 2 (DEEU) de 480 272,33 \$, taxes incluses (contrat : 400 226,94 \$ + contingences : 80 045,39 \$) - Appel d'offres public 23-20023 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pont Roulant Protech inc. deux contrats, pour une durée de 36 mois, pour l'inspection, l'entretien et la réparation des appareils de levage et des accessoires de levage et d'accrochage, incluant une possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la Direction de l'eau potable

(DEP) - lot 1 et la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) - lot 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 959 831,31 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20023;

<u>Unité d'affaires</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
DEP	1	559 604,37 \$
DEEU.	2	400 226,94 \$
DEP + DEEU.	Total lot 1 + lot 2	959 831,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 111 920,37 \$, taxes incluses, pour le lot 1 à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 045,39 \$, taxes incluses, pour le lot 2 à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pont Roulant Protech inc. pour le lot 1;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239954001
80.01 (20.05)

À 15 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1092

Autoriser une dépense additionnelle totalisant 571 853,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité (360 903,10 \$, taxes incluses) et à titre de budget de contingences (210 950,40 \$, taxes incluses) pour le service de transport de matières résiduelles par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, dans le cadre d'un contrat accordé à l'entreprise GFL Environmental inc. (CG19 0570 et CG22 0457) majorant la dépense maximale du contrat de 3 431 182,67 \$ à 4 003 036,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 571 853,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité (360 903,10 \$, taxes incluses) et à titre de budget de contingences (210 950,40 \$, taxes incluses) pour le service de transport de matières résiduelles par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG19 0570 et CG22 0457), majorant la dépense maximale du contrat de 3 431 182,67 \$ à 4 003 036,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239634003
80.01 (20.06)

CM23 1093

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 577,75 \$, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation de contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vertu de la résolution CG23 0247, afin d'implanter les nouvelles solutions de dépôt à distance et de la plateforme ATPM (Accès Trésorerie et Paiement Mondial), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 12 746 617,70 \$ à 12 758 195,45 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 577,75 \$, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation de contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vertu de la résolution CG18 0299, afin d'implanter les nouvelles solutions de dépôt à distance et de la plateforme ATPM (Accès Trésorerie et Paiement Mondial), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 12 746 617,70 \$ à 12 758 195,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238210001
80.01 (20.07)

CM23 1094

Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. pour les droits d'utilisation, l'entretien, le support du logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE » et « Inventaire en direct », pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 741 588,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc., pour les droits d'utilisation, l'entretien, le support du logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE » et « Inventaire en direct », pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 741 588,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);

- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230206009
80.01 (20.08)

CM23 1095

Exercer l'option de la première prolongation d'une durée de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 92 691,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579) majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 494 529,04 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 92 691,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579), majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 494 529,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233838004
80.01 (20.09)

CM23 1096

Accorder un contrat à Venne Ford (lot 1) pour la fourniture et l'aménagement de camionnettes pour les métiers - Dépense totale de 2 340 026,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 950 021,99 \$ + contingences : 390 004,40 \$) - Appel d'offres public 23-19755 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de 16 camionnettes métiers (4x4), pour la somme maximale de 1 950 021,99 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19755;

- 2- d'autoriser une dépense de 390 004,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567018
80.01 (20.10)

À 15 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1097

Accorder un contrat à J. René Lafond inc., pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube - Dépense totale de 1 416 568,21 \$, taxes incluses (contrat : 1 349 112,58 \$ + contingences : 67 455,63 \$) - Appel d'offres public 23-20099 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 vg3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 349 112,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20099;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 455,632 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J. René Lafond inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237567020
80.01 (20.11)

CM23 1098

Autoriser une dépense additionnelle de 394 083,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels Software AG, dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) (CG19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 284 500,66 \$ à 6 678 584,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 394 083,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels Software AG, dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) (CG19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 284 500,66 \$ à 6 678 584,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur des infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235942009
80.01 (20.12)

CM23 1099

Autoriser une dépense additionnelle de 564 642,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels BMC, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 217 367,59 \$ à 1 782 009,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 564 642,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels BMC, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 217 367,59 \$ à 1 782 009,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur des Infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235942010
80.01 (20.13)

CM23 1100

Conclure une entente de gré à gré avec Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement des licences infonuagiques, pour une durée maximale de 36 mois, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026, pour une somme maximale de 577 756,27 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 11 555,12 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à des licences infonuagiques, pour une durée maximale de 36 mois, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026, pour une somme maximale de 577 756,27 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 11 555,12 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235942005
80.01 (20.14)

CM23 1101

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 473 018,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Coop de solidarité WEBTV (CG21 0709), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 589,29 \$ à 931 607,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 473 018,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la Coop de solidarité WEBTV (CG21 0709), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 589,29 \$ à 931 607,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238693001
80.01 (20.15)

Point 80.01 (20.16)

Accorder trois contrats à J.A. Larue inc. pour la fourniture de souffleuses à neige détachables de type ruban et turbine d'une capacité nominale de 3000 tonnes/heure pour usage avec chargeuses sur roues - Dépense totale de 6 985 066,52 \$, taxes incluses (contrats : 6 652 444,30 \$ + contingences : 332 622,22 \$) - Appel d'offres public 23-20110 (1 soum.)

Retiré – voir point 3.01

À 15 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1102

Accorder un contrat à Groupe Gymdex inc., pour l'acquisition de six chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale 3.5 verges cubes avec équipements et accessoires - Dépense totale de 2 688 036,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 337 422,63 \$ + contingences : 350 613,39 \$) - Appel d'offres public 23-20081 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe Gymdex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de six chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3.5 verges cubes avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 337 422,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20081;
- 2- d'autoriser une dépense de 350 613,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Gymdex inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567019
80.01 (20.17)

CM23 1103

Accorder un contrat à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts inc.), pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, pour une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 429 979,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19922 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, avec deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 429 979,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19922;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1232942001
80.01 (20.18)

CM23 1104

Autoriser une dépense additionnelle de 145 443,38 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie », contrat accordé à Les agences Robert Janvier ltée dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0580), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 672 598,81 \$ à 1 818 042,19 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 145 443,38 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie », dans le cadre du contrat accordé à Les agences Robert Janvier ltée (CG20 0580) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 672 598,81 \$ à 1 818 042,19 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238009009
80.01 (20.19)

CM23 1105

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre no. 1356582 et autoriser une dépense additionnelle de 473 177,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers de divers projets pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Archipel Architecture inc. (CG19 0404), majorant ainsi le montant du contrat de 5 441 543,07 \$ à 5 914 720,73 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre 1356582 et d'autoriser une dépense additionnelle de 473 177,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Archipel Architecture inc. (CG19 0404), majorant ainsi le montant initial du contrat de 5 441 543,07 \$ à 5 914 720,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235350002
80.01 (20.20)

CM23 1106

Accorder à Optimum Actuaire-conseillers inc., le contrat de services professionnels pour les activités relatives au volet financement CNESST pour la période du 20 octobre 2023 au 31 décembre 2028 avec possibilité de prolongation de deux périodes d'une année - Dépense totale 383 844,04 \$, taxes incluses (contrat : 348 949,13 \$ + contingences : 34 894,91 \$) - Appel d'offres public 23-20019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Optimum Actuaire-conseillers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fin de l'année 2023 et les cinq années suivantes, le contrat de services professionnels pour les activités du volet financement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 348 949,13 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20019;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 849,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238242002
80.01 (20.21)

À 15 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1107

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif Habitations communautaires Loggia, à des fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble vacant situé côté sud de l'avenue Mont-Royal, à l'ouest de la rue Augustin-Frigon dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, pour un montant de 1 008 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif Habitations communautaires Loggia, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 512 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 468,8 mètres carrés, pour un montant de 1 008 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville de Montréal à signer ce projet d'acte de vente conditionnellement à ce que Les Habitations communautaires Loggia démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224501004
80.01 (20.22)

CM23 1108

Accorder un soutien financier non récurrent à l'Université de Montréal pour une somme maximale de 65 000 \$, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2021-2024 et de l'appel de propositions Développer ensemble une plus forte culture du design / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à l'Université de Montréal, représentant une somme totale de 65 000 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2021-2024 et de l'appel de propositions « Développer ensemble une plus forte culture du design »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239500001
80.01 (20.23)

CM23 1109

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$, pour l'année 2023, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, afin de réaliser des projets de relance économique pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Dollier et la rue Valdombre, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, pour l'année 2023, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, afin de réaliser des projets de relance économique pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Dollier et la rue Valdombre, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237797006
80.01 (20.24)

CM23 1110

Accorder un soutien financier total de 625 000 \$ sur cinq ans (2024 à 2028) au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) à titre de contribution aux dépenses admissibles de cet organisme / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 625 000 \$ sur cinq ans (2024 à 2028) au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) à titre de contribution aux dépenses admissibles de cet organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236607001
80.01 (20.25)

CM23 1111

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sistema inc., pour la fourniture et l'installation du mobilier des centres d'appel 9-1-1 - Dépense totale de 6 175 281,48 \$, taxes incluses (contrat : 5 917 924,48 \$ + contingences : 257 357 \$) - Appel d'offres public 23-20091 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sustema inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du mobilier des centres d'appel 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 917 924,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20091;
- 3- d'autoriser une dépense de 257 357 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Sustema inc., à la fin du contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230805002
80.01 (20.26)

À 15 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1112

Approuver et autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL3) « volet grandes villes », en vue de l'obtention d'une subvention totale de 28 356 853 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 28 356 853 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver et d'autoriser la signature de l'Entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la 3^e phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL3) « volet grandes villes », en vue de l'obtention d'une subvention totale de 28 356 853 \$, pourvu que cette entente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à accorder cette subvention à la Ville et à signer l'entente;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 28 356 853 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239499008
80.01 (20.27)

CM23 1113

Accorder un soutien financier de 99 000 \$ à CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour la réalisation du projet d'analyse et d'interprétation des résultats du dénombrement 2022 du service régional des activités communautaires et de l'itinérance et la rédaction du « Rapport sur le dénombrement Montréalais 2022 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 99 000 \$ au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour réaliser le projet « Rapport sur le dénombrement montréalais 2022 », pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023 dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et CCSMTL établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239461001
80.01 (20.28)

CM23 1114

Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3478-3484, rue de Verdun dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième

rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de soutien financier / Autoriser une aide financière de 194 605 \$ à SOLIDES représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 113 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3474-3484, rue de Verdun dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière de 194 605 \$, à SOLIDES représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 113 000 \$;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

1233716001
80.01 (20.29)

CM23 1115

Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge Lafontaine pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3485, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisse Desjardins du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 7 232 770 \$ à Interloge Lafontaine représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 2 100 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge Lafontaine pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 3485, avenue Papineau dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la

réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisse Desjardins du Québec;

- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, la signature de l'acte hypothécaire de 2^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière de 7 232 770 \$, à Interloge Lafontaine représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 2 100 000 \$;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233716002
80.01 (20.30)

CM23 1116

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune, avec une option de prolongation d'une année, avec FNX-INNOV inc. (lot 1), AECOM Consultants inc. (lot 2) et CIMA+ s.e.n.c. (lot 3) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en aménagement et en ingénierie pour la conception de divers projets d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense maximale estimée de 18 221 379,04 \$, taxes incluses (lot 1 : 7 598 585,07 \$ d'honoraires + 303 943,40 \$ de déboursés, lot 2 : 5 489 188,76 \$ d'honoraires + 219 567,55 \$ de déboursés, lot 3 : 4 432 782,94 \$ d'honoraires + 177 311,32 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 23-19973 (8 soum.)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois années avec une option de prolongation d'une année supplémentaire, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19973 :

Firme	Article	Montants maximaux, taxes incluses (honoraires et déboursés)
FNX-INNOV inc.	Lot 1	7 902 528,47 \$
Aecom Consultants inc.	Lot 2	5 708 756,31 \$
CIMA+ S.E.N.C	Lot 3	4 610 094,26 \$
Total		18 221 379,04 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des trois adjudicataires : FNX-INNOV inc., Aecom Consultants inc. et CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237800006
80.01 (20.31)

À 16 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1117

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 125 661 \$ à plusieurs organismes pour la reconduction de différents projets, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025, pour la réalisation du « Plan de transition en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, financé en partie par l'Entente Ville-MTESS 2018-2024 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 125 661 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période 2023 à 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation du Plan de transition en itinérance 2023-2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et financé en partie par l'Entente Ville-MTESS 2018-2024;

Organisme	Projet	Soutien 2023-2025
Le Pas de la Rue	Centre de jour	68 250 \$
Les YMCA du Québec	Premier arrêt	118 165 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	98 433 \$
Les YMCA du Québec	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	100 025 \$
Mission Bon Accueil	Accueil Hébergement	243 750 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement	243 750 \$
Mission Old Brewery	Halte Chaleur	97 288 \$
Mission Old Brewery	Santé urbaine	81 250 \$
Pavillion Patricia Mackenzie	Stay in	74 750 \$

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665008
80.01 (20.32)

CM23 1118

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Mission Old Brewery pour le service de navette pour les personnes en situation d'itinérance, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2025, pour la somme maximale de 784 647 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser pour 2025 un ajustement budgétaire non récurrent de 314 921 \$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré par lequel Mission Old Brewery s'engage à fournir à la Ville les services requis pour le service de navette pour les personnes en situation d'itinérance, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximum de 784 647 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- de prévoir un ajustement budgétaire non récurrent de 314 921 \$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour l'année 2025;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665009
80.01 (20.33)

CM23 1119

Accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 14 mois, pour une somme maximale de 362 057,93 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 9 313,50 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 14 mois, pour une somme maximale de 362 057,93 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 9 313,50 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239563005
80.01 (20.34)

CM23 1120

Autoriser une dépense additionnelle de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194), majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$, taxes incluses, à 101 573 445,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194) majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$ à 101 573 445,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233367001
80.01 (20.35)

CM23 1121

Autoriser la participation de la Ville de Montréal au Programme de revalorisation des espaces industriels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) / Approuver un projet de convention ayant pour objet l'octroi, par la CMM à la Ville de Montréal, d'une contribution financière maximale de 170 000 \$ pour l'élaboration d'un Plan de revalorisation des espaces industriels / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalant à 170 000 \$ / Accorder un contrat de services professionnels à Brodeur Frenette S.A. pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise - Dépense totale de 218 090,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20087 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la participation de la Ville de Montréal au Programme de revalorisation des espaces industriels de la Communauté métropolitaine de Montréal et approuver la convention ayant pour objet l'octroi, par la Communauté métropolitaine de Montréal à la Ville de Montréal, d'une contribution financière maximale de 170 000 \$ pour l'élaboration d'un Plan de revalorisation des espaces industriels;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à 170 000 \$;
- 3- d'accorder un contrat de services professionnels à Brodeur Frenette S.A., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 090,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20087
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239071001
80.01 (20.36)

CM23 1122

Accorder un soutien financier maximal de 50 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 35 000 \$, taxes incluses, à la Fédération québécoise d'athlétisme, pour les Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'organisme Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 35 000 \$ pour soutenir l'événement Essais olympiques et paralympiques d'athlétisme 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238475005
80.01 (20.37)

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1123

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine 1296 reliant les postes Bélanger et de Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine 1296 reliant les postes Bélanger et de Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1238845007
80.01 (30.01)

CM23 1124**Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux pour l'aménagement de voies cyclables ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2017-2018**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux pour l'aménagement de voies cyclables ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

1230890001
80.01 (30.02)

CM23 1125**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay**

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034);

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature du Bois-de-Saraguay:

1 900 477	1 901 191
-----------	-----------

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

3- que la résolution prenne effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement établissant le parc-nature du Bois-de-Saraguay (dossier 1230683001).

Adopté à l'unanimité.

1230683003
80.01 (30.03)

CM23 1126

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subvention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228126001
80.01 (30.04)

CM23 1127

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération, afin d'éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2023, au montant maximal de 3 700 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » d'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 3 700 000 \$, nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

1239966001
80.01 (30.05)

À 16 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1128

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du Ruisseau-De Montigny / Déléguer au conseil de la ville les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du ruisseau-De Montigny »;
- 2- de déléguer au conseil de la ville, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux. Cette délégation prend effet dès l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'établir le territoire du parc-nature du ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

1238168006
80.01 (42.01)

CM23 1129

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 128 008 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 128 008 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1239966003
80.01 (42.02)

CM23 1130

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 158 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 158 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230298003
80.01 (42.03)

CM23 1131

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) »

Adopté à l'unanimité.

1238383010
80.01 (42.04)

CM23 1132

Adoption - Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement », conformément au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4),

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238449004
80.01 (42.05)

À 16 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1133

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay ».

Adopté à l'unanimité.

1230683001
80.01 (42.06)

CM23 1134

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (programme commerce-Montréal) »;
- 2- de réserver une somme de 12M\$ et d'autoriser l'utilisation des fonds libérés par le PRAM-Industrie.

Adopté à l'unanimité.

1237797005
80.01 (42.07)

CM23 1135

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro (RCG 23-012)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro (RCG 23-012) ».

Adopté à l'unanimité.

1238383009
80.01 (42.08)

CM23 1136

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1233074027
80.01 (42.09)

CM23 1137

Reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

1239174001
80.01 (51.01)

À 16 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01, 20.02, 20.03, 20.05 et 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1138

Conclure une entente-cadre avec Urbex Construction inc. pour la réhabilitation, la réparation, la fourniture et l'installation des clôtures à mailles de chaînes et des barrières d'entrée dans les lieux d'élimination de neige usée (LEN) de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans - Montant maximal de l'entente : 1 231 266,37 \$, taxes incluses (contrat : 1 026 055,30 \$ + contingences : 51 302,77 \$ + variation des quantités : 153 908,30 \$) - Appel d'offres public 23-20078 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 septembre 2023 par sa résolution CE23 1517;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de réhabilitation, réparation, fourniture et installation des clôtures à mailles de chaînes et des barrières d'entrée dans les lieux d'élimination de neige usée (LEN) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 026 055,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20078;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 302,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 153 908,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du Service de la concertation des arrondissements (SCA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1235382016

CM23 1139

Conclure avec Les Reliures Caron & Létourneau Itée une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents - Montant total estimé de l'entente : 739 694,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19993 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1560;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle les Reliures Caron & Létourneau ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différents types de services de reliure de documents pour une somme maximale de 739 694,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19993;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Reliures Caron & Létourneau ltée;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1230138002

CM23 1140

Accorder un contrat de services techniques à Groupe Trifide inc. pour l'élaboration d'un inventaire des dispositifs de retenue sur l'ensemble du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) - Dépense totale de 120 716,51 \$, taxes incluses (contrat : 114 968,10 \$ + contingences : 5 748,41 \$) - Appel d'offres sur invitation 23-20117 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1561;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au Groupe Trifide inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'élaboration d'un inventaire des dispositifs de retenue sur l'ensemble du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), aux prix négociés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 968,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 23-20117;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Trifide inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1239796002

Point 20.04

Accorder des contrats à 9386-0120 Québec inc., GFL Environmental inc. et EBI Montréal inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles et de matières recyclables des arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de 48 mois avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 533 192,51 \$, taxes incluses (contrats : 5 065 380,16 \$ + indexation : 204 327 \$ + contingences : 263 485,35 \$) - Appel d'offres public 23-20125 (3 soum.)

Retiré – Voir point 3.01

CM23 1141

Accorder un contrat à Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} novembre 2023 et se terminant le 15 octobre 2026, pour une somme maximale de 876 690,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1781 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1573;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Infrarouge Kelvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, un contrat de services professionnels pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 août 2026, pour une somme maximale de 876 690,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1781;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Infrarouge Kelvin inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Infrarouge Kelvin inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1233420001

CM23 1142

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour l'exécution des travaux de conception-construction pour la décontamination, la démolition des bâtiments et infrastructures et la construction d'un mur de soutènement ferroviaire temporaire au 5425, rue de Mentana, ainsi que pour l'aménagement temporaire sur un site locatif au 2940, rue Rachel Est dans le cadre du projet de la cour de services de Mentana/St-Grégoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 26 075 890,10 \$, taxes incluses (contrat : 19 976 398,82 \$ + contingences : 3 995 279,76 \$ + incidences : 2 104 211,51 \$) - Appel d'offres public IMM-15863 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1580;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conception-construction pour la décontamination, la démolition des bâtiments et infrastructures et la construction d'un mur de soutènement ferroviaire temporaire au 5425, rue de Mentana, ainsi que pour l'aménagement temporaire sur un site locatif au 2940, rue Rachel Est dans le cadre du projet de la cour de services de Mentana/St-Grégoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 976 398,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15863;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 995 279,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 104 211,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1238831001

À 17 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.07 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1143

Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied de la 3^e cohorte du « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes », pour une somme maximale de 235 903 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail 2022-2024 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1584;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, par lequel Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaires sous HEC Montréal s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour assurer la réalisation de la troisième cohorte du « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 903 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 et de l'Entente 2023 entre la Ville de Montréal et Services Québec, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239921002

CM23 1144

Approuver un projet d'acte de promesse bilatérale d'échange par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir du Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin deux parties d'un terrain constitué du lot 1 446 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un sentier, contre une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de la même superficie approximative, le tout sans soulte / Accepter l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la réalisation et l'entretien des aménagements sur les deux parties du lot 1 446 823 (CA23 20 0283), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1589;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de promesse d'échange par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir du Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin deux parties d'un terrain constitué du lot 1 446 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un sentier, en échange duquel le Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin s'engage à acquérir de la Ville de Montréal une partie du terrain constitué du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, aux fins de régularisation d'un empiètement, le tout sans soulte et selon les termes et conditions stipulées au projet d'échange ci-joint;
- 2- d'accepter l'offre de l'arrondissement de LaSalle, faite aux termes de sa résolution CA23 20 0283, de prendre en charge par l'arrondissement de LaSalle de la réalisation et l'entretien d'aménagements sur deux parties d'un terrain situé au nord de la rue Joseph-Saint-Cyr et à l'ouest de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 446 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, notamment la création d'un accès à la promenade Lionel-Boyer à partir de la rue Joseph-Saint-Cyr, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 3- d'autoriser la signature d'un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse susmentionné;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239652005

CM23 1145

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal (Ville) cède à Les Investissements Elyse & Aziz inc. un terrain vacant d'une superficie de 2 537,3 mètres carrés, constitué du lot 4 234 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Kieran, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins d'agrandissement d'un bâtiment commercial, contre la cession par Les Investissements Elyse & Aziz inc. à la Ville d'un terrain vacant, d'une superficie de 314,5 mètres carrés, constitué du lot 6 538 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de voirie, et contre le versement d'une soulte à la Ville d'un montant de 718 550 \$, plus les taxes applicables le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1590;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de retirer le lot 4 234 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Les Investissements Elyse & Aziz inc. un terrain vacant d'une superficie de 2 537,3 mètres carrés, constitué du lot 4 234 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Kieran, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins d'agrandissement d'un bâtiment commercial, contre la cession par Les Investissements Elyse & Aziz inc. à la Ville de Montréal d'un terrain d'une superficie de 314,5 mètres carrés, constitué du lot 6 538 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de voirie, et contre le versement d'une soulte à la Ville de Montréal d'un montant de 718 550 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'échange ci-joint;
- 3- de verser le lot 6 538 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239652003

CM23 1146

Approuver la 3^e option de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2023, à des fins d'entreposage de pièces en acier du Pont Champlain, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 43 056 pieds carrés, pour un loyer annuel de 23 524,23 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1592;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme additionnel d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2023, moyennant un loyer total de 23 524,23 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1239653005

CM23 1147

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Bell Canada pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2023, un terrain situé au 2940, rue Rachel Est, d'une superficie d'environ 8 413 mètres carrés, à des fins d'une cour de services, pour un loyer total de 1 718 003,60 \$, taxes incluses, conditionnel à l'octroi du contrat à l'entreprise Loïselle inc. pour le projet de construction de la nouvelle cour de services de Mentana / St-Grégoire - appel d'offres public IMM-15863

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1593;

Il est proposé par Mme Dominique Ollivier

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Bell Canada, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2023, un terrain situé au 2940, rue Rachel Est, d'une superficie de 8 413 mètres carrés à des fins de cour de services temporaire, pour un loyer total de 1 718 003,60 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'octroi du contrat à Loïselle inc. pour le projet de construction de la nouvelle cour de services de Mentana / St-Grégoire (appel d'offres IMM-15863), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1225372004

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.12 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1148

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, la Ville de Laval et École de technologie supérieure pour la réalisation des travaux de recherche intitulé « Influence des infrastructures vertes sur les conditions d'eau souterraine » / Accorder un soutien financier total de 183 687,80 \$ (contribution financière de 49 187,80 \$ + contribution en biens et services de 134 500 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1596;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 183 687,80 \$, soit une contribution financière de 49 187,80 \$ et une contribution en biens et services de 134 500 \$ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer au programme de recherche intitulé « Influence des infrastructures vertes sur les conditions d'eau souterraine », pour les années 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, la Ville de Laval et l'École de technologie supérieure, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et de cette contribution en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1234341001

CM23 1149

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à La fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale, pour le projet « Dictée des municipalités », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire pour 2023 en provenance du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1597;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à La fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale, pour le projet « Dictée PGL des municipalités », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 180 000 \$ pour 2023 en provenance du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1238121003

CM23 1150

Autoriser une dépense additionnelle de 124 137 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig dans le cadre du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et frères inc. (CM22 0770) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 141 486,99 \$ à 3 265 623,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1581;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 124 137 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig, dans le cadre du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et frères (CM22 0770), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 141 486,99 \$ à 3 265 623,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1235965003

CM23 1151

Accorder un contrat à AECOM CONSULTANTS inc. pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans, coupes et détails types pour le réaménagement des voies de circulation du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 773 180,38 \$, taxes incluses (contrat : 692 436,94 \$ + contingences : 69 243,69 \$ + incidences : 11 499,75 \$) - Appel d'offres public 23-20073 (8 soum.)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1587;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception des plans, coupes et détails types pour le réaménagement des voies de circulation du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 692 436,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20073;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 243,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 499,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1238356001

À 17 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1152

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de cinq saisons hivernales (2023-2024 à 2027-2028)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1588;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de cinq saisons hivernales, soit de 2023-2024 à 2027-2028;
- 2- d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1238788002

CM23 1153

Accorder un soutien financier maximal de 439 583 \$ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de gouvernance urbaine autochtone qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1600;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 439 583 \$ à l'organisme Réseau de la communauté autochtone, pour un projet de gouvernance urbaine autochtone qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1238793002

CM23 1154

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige (lot 2), pour une période de deux ans, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 641 498, 07 \$, taxes incluses (contrat : 1 367 915,06 \$ + variation des quantités : 205 187,26 \$ + contingences : 68 395,75 \$) - Appel d'offres public 23-20155 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1627;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaires conforme pour le lot 2, le contrat pour la location de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige carrière St-Michel, pour une période de deux ans, soit pour la somme maximale 1 367 915,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20155;
- 2- d'autoriser une dépense de 68 395,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 187,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.18 1238788004

CM23 1155

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années, avec date effective au 1^{er} janvier 2023 / Autoriser une dépense de 41 990 014 \$, taxes incluses à cet effet / Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal, à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1633;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années avec date effective au 1^{er} janvier 2023 et autoriser une dépense de 41 990 014 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- de résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, rétroactif au 1^{er} janvier 2023;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 497 952 \$ en 2023, ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire des revenus et des dépenses à compter de 2024 jusqu'en 2028 pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, et ce, tel qu'indiqué dans l'intervention financière;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire des dépenses pour la rémunération directe estimée à compter de 2024 jusqu'en 2028, et ce, tel qu'indiqué dans l'intervention financière;
- 6- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1238848017

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01 à 30.05.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 octobre 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 octobre 2023, à 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PR  SENCES :

M   Domenico Zambito, Greffier-adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour    toutes et    tous et d  clare la s  ance ouverte.

1 - P  riode de questions du public

   19 h 01, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « P  riode de questions du public » et invite les personnes du public pr  sentes    poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Duval	��lu-e responsable (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait des justifications quant aux bonus accord��s aux cadres municipaux qui ont ��t�� r��cemment annonc��s / Commentaires sur la r��ponse re��ue
M. Luc Fortin	��lu-e responsable (Mme ��milie Thuillier)	Est-il possible d'am��liorer les panneaux mobiles en m��tal sur les trottoirs en fonction des personnes non voyantes? / Commentaires sur la r��ponse re��ue

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Marie-Andrée Mauger	Demande à quel moment la classe ouvrière sera informée des changements climatiques? / DÉPÔT DE DOCUMENTS
M. Francis Waddell	Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)	Aimerait savoir si le stationnement à étages Éthel pourrait être converti en projet de logement social? / Commentaires DÉPÔT D'UNE PÉTITION
M. Marc Villeneuve	Élu-e responsable (M. François Limoges)	Est-ce qu'il y aura prochainement des travaux de resurfaçage sur le boulevard Saint-Michel, entre les rues Masson et Laurier? / Commentaires sur la réponse reçue
M. Michel Labelle	M. Benoit Dorais	Aimerait des vérifications auprès du Service de sécurité incendie de Montréal concernant la caserne de pompiers dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro? / Suggère des projets d'usages mixtes
M. Laurent Martin	Élu-e responsable (M. Éric Alan Caldwell)	Aimerait des améliorations en matière de sécurité pour les piétons sur la voie réservée aux autobus du boulevard Saint-Michel / Reformule sa question en donnant des exemples

À 19 h 32, la présidente du conseil fait la lecture de 26 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification; à l'exception de la question numéro 4, dont certaines parties identifiées par des crochets de ponctuation [...], correspondent au verbatim de la présidente du conseil lors de cette séance.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie Bélanger	Caroline Bourgeois	Depuis plusieurs années, la population s'inquiète du manque d'entretien de La Ronde par l'entreprise américaine Six Flags. Il y a quelques jours, des photos particulièrement dévastatrices ont fait surface montrant les espaces autour de l'ancien Aquarium. On y voit des montagnes de pièces et morceaux divers, ce qui semblent être de larges montagnes de déchets et des morceaux de trains du monorail qui a dû être retiré en raison du manque d'entretien de Six Flags. L'histoire se répète : il y a eu la Pitoune en 2017, puis l'incendie au Jardin des étoiles, et plus récemment le Galopant, carrousel de 1885, et la Spirale qui ne sont tous les deux plus en état de marche. Qu'entend concrètement faire la Ville pour forcer Six Flags à respecter son bail ainsi que les règlements municipaux sur la propriété sur la propriété privée et s'assurer que l'entreprise privée américaine entretienne correctement la propriété de la Ville de Montréal? De toute évidence, la bonne foi ne donne aucun résultat.

Question de	À	Objet
Fatou Diop	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Je suis au Sénégal j'ai une licence en Gestion et management de projet que j'ai complété avec un Master en Manager des Collectivités Territoriales et du Développement Locale j'aimerais travailler avec vous afin de participer à l'attente des objectifs
Delphine Gauthier-Boiteau	Mme Valérie Plante	Dans la dernière semaine, jamais vous n'avez dénoncé les bombardements, le siège, les violences sur Gaza, bref les multiples atteintes au droit international commises par Israël contre les palestiniens et les palestiniennes. À travers vos propos, vous n'avez d'aucune façon rendu compte de l'occupation illégale et de l'apartheid, maintes fois dénoncés en droit international, qui sont le fait d'Israël à l'encontre de la Palestine. Comment expliquez-vous ce double standard ? Pourquoi ne pas dénoncer ces violences coloniales perpétrées à l'encontre du peuple palestinien ?
Michael Witcher	M. Dimitrios (Jim) Beis (M. Benoît Langevin)	I live at rue Lamer, Pierrefonds. Yet again, I am spending a day without electricity. The power outages in this part of town are frequent. As people work more from home, this is becoming a major hindrance. Surely Hydro Quebec could use some of their 4 Billion dollar 2022 profit to improve the infrastructure in this area.
Louise Toupin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Que peut-on faire avec tous les itinérants qui couchent et consomment dans le parc qui se trouve juste a l'entrée de la station de métro Papineau. C'est vraiment épeurant de passer la se soir ou meme tot le matin. Je ne suis pas du tout rassurée et malheureusement j'habite a coté du métro donc je suis obligée de passer par la. SVP une action doit etre faite.
Richard Phaneuf	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	How many finds have been given this year.
Xavier Richard	Mme Mary Deros	<p>Mme Deros, je suis résident de PX depuis une dizaine d'années. J'aimerais témoigner à quel point l'arrivée des nouvelles pistes cyclables a eu des effets bénéfiques dans le quartier. Dès les premiers jours, le bruit de la circulation a diminué, la vitesse des transits a également diminuée, et ma famille et moi-même pouvons maintenant circuler à vélo de manière sécuritaire.</p> <p>Je sais qu'au départ, vous n'étiez pas particulièrement favorable à l'égard de ces aménagements. Mais je sais aussi que vous avez à cœur le bien-être et les intérêts de votre district. Ces aménagements améliorent la qualité de vie des résidents de PX. Comme leader de PX, c'est un fait qui ne peut vous laisser insensible.</p> <p>Accepteriez-vous, si l'invitation vous était lancée, de participer à un tour à vélo des nouvelles pistes cyclables dans PX, aux côtés de vos concitoyens, afin de symboliser votre appui à ce mode de transport actif? Que ce soit en vélo ou en véhicule spécialement adapté pour l'occasion?</p>

Question de	À	Objet
Alex-Antoine Fortier	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Bonjour Mme Plante.</p> <p>En date d'aujourd'hui, plus de 2500 palestiniens et palestiniennes ont été tués par Israël, dans une action que la Commission des droits de l'homme de l'ONU qualifie maintenant de nettoyage ethnique. Madame la mairesse, depuis une semaine vous n'avez rien dit sur le sort des Palestiniens dans la bande de Gaza. 2 millions de personnes innocentes, entassées dans un territoire de la grandeur de l'île de Montréal, subissent des bombardements dont ils ne peuvent réaliste ment s'échapper.</p> <p>Je vous encourage à joindre votre voix à un nombre grandissant de personnes, incluant des personnalités israéliennes, pour dénoncer du même souffle les actions du Hamas et celle du gouvernement israélien. Le double standard dans la dénonciation n'est pas tenable, considérant le sort actuel des habitants de la bande de Gaza, privés de leurs besoins élémentaires de base et victimes d'une occupation illégale dénoncée depuis des années par de multiples résolutions de l'ONU.</p>
Lee Draper	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>City has poured millions of tons of cement, destroyed roads created more pot holes, the more cement you pour the hotter the city becomes and we're told you are planting more trees to make green space that's great but the amount of cement you have poured to the amount of trees planted isn't enough</p>
Marie-Claude Du Perron	Mme Sophie Mauzerolle	<p>On ne compte plus le nombre de consultations, réflexions, projets, décrets visant le réaménagement de la rue Notre-Dame depuis plus de trente ans. Votre administration laisse au Port de MTL et au secteur industriel toute l'emprise sur cette rue qui est devenue une autoroute congestionnée et dangereuse à cause des camions lourds qui l'occupent en permanence. Aucune mesure d'atténuation de la circulation ou des nuisances n'a été mise en place pour assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains. Projet-Mtl semble sacrifier l'arrondissement MHM alors qu'il est de votre responsabilité d'interpeller sans relâche les autorités provinciales et fédérales pour qu'un aménagement sécuritaire et respectueux des quartiers soit réalisé dans les meilleurs délais. Quand comptez-vous prendre le leadership dans ce dossier dont les effets ne font que s'aggraver? Cessez de renvoyer la balle à Québec et affirmez, avec détermination, la vision de la ville de MTL pour la rue Notre-Dame.</p>

Question de	À	Objet
Martin Desmarais	M. Jérôme Normand	<p>Bonjour M. Normand</p> <p>Est ce que la lettre de demande de résolution concernant le virage vers l'est sur Henri Bourassa au sortir de papineau sud est réalisé? Sans cette lettre le MTQ affirme ne pas savoir que c'est un souci. De fait le MTQ ignore ce besoin faute de demande de résolution officielle de la ville de Montréal.</p> <p>Sans ce virage Gouin est devenu une sortie d'autoroute vers l'est de des Jésuites à Delorimier. Les flots élevé de véhicule sur Gouin vient à l'encontre de la vocation résidentielle du segment.</p> <p>Ce virage a gauche avait été accepté en 1987 mais non réalisé car la technologie des feux de circulation était pas assez évolué à cette époque. Depuis c'est l'immobilisme sur le sujet. Puis le MTQ confirme qu'il ne connaît pas l'existence de ce problème.</p> <p>Quand prévoyez vous M. Normand avoir réalisé et acheminé cette lettre de demande de résolution au MTQ.</p> <p>Devrait je me poser en feu Mme Sylvie Roy et vous poser la même question sans relâche.</p>
Jessica Dufresne	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Madame la mairesse, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la ville a décidé jusqu'à maintenant que de n'offrir son soutien qu'aux ressortissants d'Israël ainsi qu'à leurs proches sachant que la population palestinienne subit de nombreuses violations de leurs droits fondamentaux et est elle aussi touchée par ce conflit sanglant?</p>
Andy Froncioni	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Alain Bond is Controller General for the VdM, a position that requires a careful understanding and execution of Quebec municipal law.</p> <p>In the case of CDN-NDG, Bond violated Quebec Law by withholding key documents, and then interfered with the governance of Mairesse Sue Montgomery by issuing unreasonable directives to borough employees. This began a series of events that not only robbed the electorate of a properly functioning council, but also strongly coloured the 2021 borough elections.</p> <p>Vdm paid Sue Montgomery and Annalisa Harris for defamation, additional court costs, as well as for external representation. This mistake by M. Bond has cost VdM close to \$1M, and should never have happened in the first place.</p> <p>VdM has admitted fault with Alain Bond's handling of the Sue Montgomery case.</p> <p>But what concrete actions will you implement to prevent Alain Bond from taking unreasonable actions in the future?</p>

Question de	À	Objet
Arthur Liberian	Élu-e responsable (M. Alan DeSousa)	The city changed the parking restrictions out of no where and we are subject to more parking restrictions. We used to have a slot from 1-4 pm On tuesdays and wednesday and now the restrictions are from 8-4 pm On tuesdays and Thursdays. This is on White Street and the surrounding streets in the neighborhood.
Pierre-Luc Girard-Laurialt	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>L'administration municipale d'apprête à augmenter de nouveau les taxes des Montréalais.</p> <p>Le conseil régional de l'environnement a préparé un rapport expliquant que la tarification du stationnement sur rue pourrait rapporter jusqu'à 500 millions de dollars par an à la ville.</p> <p>Dans les quartiers centraux, pas plus de la moitié des ménages possèdent une automobile et ce n'est pas plus du tiers qui utilise la rue pour l'entreposer.</p> <p>Le stationnement sur rue coûte cher. Le déneigement des rues coûte 180 millions par an et le stationnement compte pour près de 30% de la voirie. C'est donc environ 50 millions par an qui est dépensé pour ramasser la neige sur les places de stationnement sur rue. La CRÉ évalue la valeur de chaque place à plus de 1200\$ par an.</p> <p>Alors que vous avez des besoins criants, allez continuer à taxer l'ensemble des ménages, incluant les ménages locataires sans voiture, pour payer du stationnement sur rue gratuit à une minorité de Montréalais et à des gens de l'extérieur?</p>
Yann Bouchard	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Bonjour,</p> <p>Le vol de voitures est un fléau sur l'île de Montréal et selon les médias locaux, les données démontrent que le nombre est croissant dans les dernières années.</p> <p>Les citoyens qui se font voler leurs voitures sont doublement victimes, d'une part par le vol du bien matériel et d'autre part par l'augmentation des coûts des primes d'assurance. De surcroît, tout cela engendre du stress et de l'angoisse. Je vous invite à regarder le reportage de Yvan Lamontagne du 12 septembre 2023 de Radio-Canada à cet effet.</p> <p>Comme Métropole, vous avez un pouvoir d'action, d'intervention et d'influence sur ce dossier, ainsi, quelles actions innovantes sont entreprises par la ville de Montréal pour limiter le nombre de véhicules volés ?</p> <p>Merci</p>
Cynthia Whelan	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	I am the concierge of an apartment building. We have rats and cockroaches. The owner will not get an exterminator. They tell me to traps and bait. Hot water tanks are out of date etc. What can I do?

Question de	À	Objet
Steven Middleton	M. Robert Beaudry (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Un changement de vision pour le développement du secteur Assomption-Sud-Longue Pointe a été annoncé en juin 2023. Le développement "s'oriente désormais vers un aménagement du territoire visant à améliorer la qualité de vie des résidentes et des résidents par la diminution des impacts des activités industrielles et l'augmentation du verdissement."</p> <p>Comment le plan de remise en service de la gare de triage CN Longue-Pointe est-il cohérent avec les objectifs visés, comme la réduction des nuisances et l'amélioration de la qualité de vie ?</p>
Elisabeth Greene	Mme Sophie Mauzerolle (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Les prolongements de la rue Souigny et du boulevard Assomption entraîneront une augmentation importante de la circulation (automobiles + camions), ainsi que des GES qui seront émis à moins de 500 mètres du quartier Hochelaga-Maisonneuve.</p> <p>Quelles sont les études pour le secteur Assomption-Sud qui ont été réalisées en lien avec ces projets (que ce soit sur la santé des citoyen.ne.s, sur les flots de chaleur liés à cette nouvelle minéralisation, sur les impacts pour le milieu humide situé à proximité et/ou sur la biodiversité de ce secteur déjà fragilisé)? Est-ce que la population peut avoir accès à ces études en question?</p>
Chloé Larouche	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Depuis le début de 2023, nous sommes toujours dans l'attente de la fin des travaux de correction du carrefour giratoire devant la station de métro Viau.</p> <p>La fin des travaux est prévue pour quand ? Est-ce une erreur de conception ou de réalisation ? Quel est le coût des travaux de correction et qui paiera pour ça ?</p>
Geneviève Pelland	Élu-e responsable (M. François Limoges)	<p>Comment l'inversion du sens unique sur la 1RE AV améliore-t-il la sécurité des piétons et des cyclistes?</p> <p>Étant cycliste 4 saisons, je constate une augmentation d'achalandage de voitures provenant du sud et du nord sur la 1Re AV/Rosemont. De plus, l'inversion du sens de la vélo-rue vers le nord fait en sorte que les cyclistes qui descendent la piste cyclable sont dans l'angle mort des voitures stationnées qui veulent démarrer et les cyclistes qui montent vers le nord dans la vélo-rue sont au ralenti par la côte et se font talonner sinon dépasser par les voitures.</p> <p>Pourquoi ne pas avoir simplement fait une vélo-rue qui montait vers le nord sur la 2e Avenue et garder celle qui descendait vers le sud sur la 1RE Aveneue? Il y a beaucoup d'achalandage au coin Rosemont/1Re av. C'est comme un entonnoir avec les saillies, les voitures et les cyclistes qui vont dans les 2 directions. C'est carrément dangereux selon moi!</p>

Question de	À	Objet
Josée Desmeules	M. Robert Beaudry (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>La Ville de Montréal et MHM refusent de parler publiquement du projet de prolongement du boul. Assomption et de la rue Souigny. Malgré le silence et l'opacité qu'il l'entoure, le projet existe bel et bien. Samedi le 14 octobre, 200 citoyens ont participé à une plantation au Boisé Steinberg, sur le tracé prévu des prolongements.</p> <p>Le mois dernier Sophie Mauzerolle a dit que la Ville travaille avec ses partenaires Raymond Logistiques et le Port de Montréal pour la réalisation de ce projet.</p> <p>Les citoyens seront directement affectés par la hausse du bruit, de la pollution, par la destruction du boisé Steinberg. Le secteur a une canopée de 4.73%, les vagues de chaleur tuent plus qu'ailleurs sur l'île et les experts en santé et en environnement trouvent la situation tellement mauvaise qu'ils le qualifient de Poumon Noir de Montréal.</p> <p>Par quel processus et quand les citoyens pourront-ils prendre connaissance du projet, voir le plan et exprimer leur opinion, leur opposition?</p>
Simon Beaupre	M. Aref Salem	<p>En entrevue au 98,5 le mois dernier, le dernier porte étendard de Ensemble Montréal, Denis Coderre, a jeté son fiel sur les cyclistes, affirmant que pour boucler le budget de la Ville, on pourrait commencer par taxer « les cyclistes qui veulent le beurre et l'argent du beurre ».</p> <p>Ce genre de propos devrait être dénoncé, surtout lorsqu'on voit des incidents de punaises sur la piste. Demander que nos enfants roulent en toute sécurité, ce n'est pas demander le beurre et l'argent du beurre.</p> <p>est-ce que Ensemble Montréal peut dénoncer les propos de son candidat à la mairie, et confirmer qu'ils n'entendent pas imposer une taxe spéciale aux vélos?</p>
Daniel Abdul-Wahed	Mme Émilie Thuillier	<p>Pourquoi est-il nécessaire de mettre en place des pistes cyclables 4 saisons si le climat ne le permet et d'affecter autant d'automobilistes qui ne savent pas où stationner leur véhicule durant l'hiver?</p>
Anthony Pousseur	M. Benoit Langevin	<p>Why don't any of the intersection lights have sensors and dynamic sequencing for rush hour, non-rush hour, and nighttime? Off-island I've seen many lights that have these features. This could greatly help alleviate traffic congestion and driver frustrations.</p>
Jérémy Lautrey	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour. Ne pensez vous pas qu'il serait enfin temps de faire respecter la limitation de vitesse à 70km/h sur l'autoroute 40 dans Montréal afin d'améliorer la qualité de l'air, la pollution sonore et même les embouteillages. Merci</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 18. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 18, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01 à 30.05.

CM23 1156

Mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour procéder à l'enregistrement du transfert des marques de la Société en commandite Stationnement de Montréal à la Ville de Montréal au registre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 septembre 2023 par sa résolution CE23 1533;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour procéder à l'enregistrement du transfert des marques de commerce de la société en commandite Stationnement de Montréal à la Ville de Montréal au registre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1238373004

CM23 1157

Adopter la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030, élaborée dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des personnes âgées » (MADA) / Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour constituer un comité de suivi de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 / Approuver le mandat et la composition du comité de suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 septembre 2023 par sa résolution CE23 1534;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des personnes âgées »;
- 2- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour constituer un comité de suivi de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030;
- 3- d'approuver le mandat et la composition du comité de suivi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239591001

CM23 1158

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 417 026,46 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la construction d'un système de contrôle de la migration des biogaz dans le parc Père-Marquette, au sud du boulevard Rosemont, entre les rues Garnier et Marquette

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 septembre 2023 par sa résolution CE23 1544;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 417 026,46 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la construction d'un système de contrôle de la migration des biogaz dans le parc Père-Marquette, au sud du boulevard Rosemont, entre les rues Garnier et Marquette;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1233271004

CM23 1159

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Boucher, de compétence locale, entre les rues Saint-Hubert et de Mentana, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1602;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Boucher, de compétence locale, entre les rues Saint-Hubert et de Mentana, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1237556001

CM23 1160

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du Réseau-Vert, située le long de la rue des Carrières, entre les rues Beaubien et Masson, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1603;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du Conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection de la piste cyclable du Réseau-Vert, située le long de la rue des Carrières, entre les rues Beaubien et Masson, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239796003

À 20 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1161

Accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de relocalisation de la cour de services de la Division des parcs de cet arrondissement au 8200, 17^e Avenue à Montréal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1647;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de relocalisation de la cour de services de la Division des parcs de cet arrondissement au 8200, 17^e Avenue à Montréal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1236061001

CM23 1162

Prolonger, pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1650;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger, à compter des présentes et pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

d'apporter les amendements suivants au point 30.07 :

d'amender l'objet du sommaire décisionnel afin qu'il se lise comme suit :

« Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à compter des présentes et pour une période de 3 ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. »

ET

« que le Conseil municipal mandate la Ville de Montréal afin que les syndicats soient partie prenante lors des travaux de révision et du déploiement de la Politique de respect de la personne, de l'élaboration de Règles de gouvernance en matière de respect de la personne, ou de toute politique de la Ville pour contrer le racisme, la discrimination ou l'incivilité au travail avant leur adoption en conseil de Ville; »

ET

« que le Conseil municipal mandate la Commission de la fonction publique de Montréal afin qu'elle bonifie la section « Diversité » de son Rapport annuel sur le portrait des plaintes, en y faisant apparaître une analyse plus détaillée des plaintes reçues pour les divers types de harcèlement (sexuel, psychologique, discriminatoire, etc.). »

Un débat s'engage sur la proposition d'amendements du conseiller Abdelhaq Sari.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, Mme Dominique Ollivier. Cette dernière indique que l'Administration est en faveur de la proposition d'amendements à l'étude, toutefois, une légère modification serait requise au troisième paragraphe à l'effet de changer le verbe *mandate* pour *demande*.

La présidente la remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui précise notamment l'accord de l'opposition officielle au regard de ce changement mineur.

La présidente du conseil confirme que le troisième paragraphe de cette proposition d'amendements se lira :

« que le Conseil municipal **demande** à la Commission de la fonction publique de Montréal afin qu'elle bonifie la section « Diversité » de son Rapport annuel sur le portrait des plaintes, en y faisant apparaître une analyse plus détaillée des plaintes reçues pour les divers types de harcèlement (sexuel, psychologique, discriminatoire, etc.). »

Puis, elle déclare les amendements adoptés.

Enfin, elle met aux voix le point 30.07, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1238751002

CM23 1163

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82^e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82^e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1194386001

CM23 1164

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1238465002

CM23 1165**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049)****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1232937002

CM23 1166**Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal / Mandater le Comité consultatif en reconnaissance pour tenir une consultation publique****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

1- Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Le Quartier chinois de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, est concentré le long de la rue De La Gauchetière, de part et d'autre du boulevard Saint-Laurent. Les limites convenues du territoire qui y est associé sont marquées par quatre arches orientales, érigées sur ces deux voies, soit : à l'intersection des rues Jeanne-Mance et Saint-Dominique, à l'ouest et à l'est, puis de l'avenue Viger et du boulevard René-Lévesque, au sud et au nord.

Le Quartier chinois de Montréal est identifié comme Lieu historique en raison de sa grande valeur historique, témoignant de l'histoire de l'immigration chinoise à Montréal depuis les années 1870 et de l'installation des communautés asiatiques dans ce secteur de la ville, ainsi que de ses valeurs identitaire, sociale, urbaine, architecturale et artistique et économique;

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le règlement identifiant le Quartier chinois comme lieu historique entrera en vigueur à la date de son adoption, après la tenue d'une consultation publique à laquelle toute personne intéressée peut faire ses représentations sur ce projet de règlement, selon les modalités énoncées dans l'avis public à être donné par le greffier à cette fin.

2- de mandater le Comité consultatif en reconnaissance pour organiser la séance publique à cet effet.

41.04 1230252002

CM23 1167**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013)****Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238242001

À 21 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 42.01 à 42.04.

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 17 octobre 2023, à 9 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 octobre 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 octobre 2023, à 9 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda, Mme Laura Palestini et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ADAPTATION DE DOMICILE (20-009) DU CONSEILLER JULIEN HÉNAULT-RATELLE ET DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE MME CHANTAL ROSSI AU POINT 42.04 :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda, Mme Laura Palestini et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda, Mme Laura Palestini et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda, Mme Laura Palestini et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier-adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil invite ensuite la conseillère Ericka Alneus à prendre la parole.

Mme Alneus prend la parole et invite les membres du conseil à un moment de recueillement pour rendre hommage à M. Guy Latraverse, décédé hier le 16 octobre. Considéré comme le père du show-business québécois, cofondateur de l'ADISQ et des Francolies de Montréal, producteur du magnifique spectacle Magie rose, M. Latraverse aura été un trait d'union entre les artistes québécois et français, comme Michel Fugain ou Charles Aznavour. M. Latraverse a également été nommé Officier de l'ordre de Montréal.

La présidente du conseil prend ensuite la parole et offre, au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances à la famille de l'astrophysicien montréalais M. Hubert Reeves, disparu le 13 octobre dernier. Considéré comme l'un des plus grands vulgarisateurs scientifiques de notre époque, Hubert Reeves était un professeur de cosmologie ayant notamment enseigné à l'Université de Montréal, mais aussi un environnementaliste et un écrivain parmi les plus appréciés au Québec. Consultant pour la NASA, il a également été directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique de France et conseiller scientifique au Commissariat à l'énergie atomique de France. Officier de l'Ordre national du Québec et compagnon de l'Ordre du Canada, Hubert Reeves laisse derrière lui une constellation de publications importantes, incluant une quarantaine d'ouvrages permettant de mieux comprendre l'univers et les étoiles.

La présidente du conseil invite ensuite les membres du conseil à observer une minute de silence. Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 05, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Qu'est-ce que l'Administration va faire pour honorer la mémoire de Mme Alanis Obomsawin? / Est-ce qu'elle peut être honorée une seconde fois?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 09. Elle remercie la personne qui a soumis sa question en se présentant à l'hôtel de ville.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 09, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Qu'est-ce que l'Administration va faire pour atteindre ses objectifs de 2019 en matière de sécurité et d'accessibilité afin de prévenir les chutes des piétons-nés? / Quel est le plan cet hiver pour améliorer la situation?

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Dans le cadre d'une démolition partielle de certaines maisons sur l'avenue des Pins, aimerait des explications sur l'avis du Conseil du patrimoine concernant le façadisme qui croit notamment que l'arrondissement de Ville-Marie, dans ce dossier, semble être une ville dans une ville? / Est-ce que toutes les parties prenantes et les instances en matière de patrimoine ont été consultées à cet égard?
M. Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Lignes fréquentes de la Société de transport de Montréal (STM) – Est-ce que les lignes de proximité seront coupées afin de hausser le service avec le projet des lignes fréquentes de la STM? / Est-ce qu'il y a un plan pour faire face au déficit de la STM?

À 9 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En ce qui a trait à la réglementation à mettre en place afin de limiter les vibrations lors des chantiers causant des fissures dans les maisons, quelles actions de l'Administration sont à prévoir et dans quel délai seront-elles mises en vigueur? Reformule sa question en insistant sur la réglementation à mettre en place
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Demande des explications et un engagement de la part de l'Administration concernant le montant de 80 M\$ confirmé au Programme décennal des immobilisations (PDI), quant à la construction du centre sportif dans son entièreté dans l'arrondissement de Montréal-Nord

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, soulève une question de règlement en citant le mot *indécent* comme étant antiparlementaire dans l'intervention de la conseillère Caroline Bourgeois. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souligne que d'autres mots comme *mettre ses culottes* ont été prononcés précédemment lors de l'intervention du conseiller Julien Hénault-Ratelle et invite tous les membres du conseil à faire preuve de prudence dans le choix des mots. Elle clôt le débat.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 9 h 36.

À 9 h 36, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 42.01 à 42.04.

CM23 1168

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1054;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1054;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1461;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Robert Beaudry, qui soulève une question de règlement, à l'effet que le conseiller Alan DeSousa est hors sujet et demande qu'il axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil reconnaît la question de règlement du conseiller Robert Beaudry, invite le conseiller Alan DeSousa à concentrer son intervention sur le point à l'étude, et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1237736001

Règlement 23-039

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et informe les membres du conseil que son temps de parole pour l'étude des points 42.02 à 42.04 sera transféré au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui agira à titre de porte-parole de l'opposition officielle pour l'étude de ces points, conformément à l'article 67 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM23 1169

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19-034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19-034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1055;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19-034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1055;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1509;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19 034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Robert Beaudry, qui soulève une question de règlement, à l'effet que le conseiller Julien Hénault-Ratelle est hors sujet et demande qu'il axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

À 21 h 13, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes afin de prendre connaissance du dossier.

À 21 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Après avoir pris connaissance du dossier, la présidente du conseil confirme que le point à l'étude n'est pas en lien avec le projet de rénovation de l'hôtel de ville, et qu'il s'agit d'un dossier en lien avec la Cité administrative et le Champs-de-Mars. La présidente du conseil reconnaît la question de règlement du conseiller Robert Beaudry et invite le conseiller Julien Hénault-Ratelle à concentrer son intervention sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil prend la parole et demande à nouveau au conseiller Julien Hénault-Ratelle d'axer son intervention sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1236626001

Règlement 19-034-1

CM23 1170

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1056;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1056;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1506;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1230154002

Règlement 22-054-4

CM23 1171**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1057;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023 par sa résolution CM23 1057;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1508;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009) » afin d'améliorer l'accès au Programme d'adaptation de domicile Montréal (PADM).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Chantal Rossi

d'apporter les premiers amendements suivants au point 42.04 :

1. D'amender le second alinéa de l'article 3 de ce règlement afin qu'il se lise comme suit :

*« Malgré le premier alinéa, deux domiciles sont admissibles au programme d'adaptation si le demandeur est un enfant âgé de 21 ans ou moins, **au moment du dépôt de la demande**, dont les parents se partagent la garde et qu'il réside au domicile de son autre parent au moins 50 jours par année. »*

2. De maintenir le paragraphe a) de l'article 5 (2) afin qu'il se lise comme suit :

« a) un déménagement pour raisons professionnelles ou d'études à plein temps; »

3. D'ajouter un paragraphe h) à l'article 5 (2) afin qu'il se lise comme suit :

« h) un déménagement pour les raisons de l'arrivée ou l'adoption d'un nouvel enfant; »

Un débat s'engage sur la première proposition d'amendements de M. Julien Hénault-Ratelle.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au porteur du dossier pour l'Administration, le conseiller Benoit Dorais. Ce dernier indique que l'Administration est d'accord sur cette première proposition d'amendements.

La présidente du conseil le remercie et déclare cette première proposition d'amendements adoptée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Chantal Rossi

d'apporter le second amendement suivant au point 42.04 :

De modifier l'article 17 afin qu'il se lise comme suit :

« 17. Lorsque l'étude de la demande de subvention permet d'établir qu'elle est conforme aux exigences du présent règlement, le directeur l'approuve, par avis écrit. Dans le cas contraire, il la refuse. **Une fois que le demandeur a rempli toutes les exigences au présent règlement et que la demande de subvention est complète, le directeur dispose d'un délai de 30 jours afin de signifier son avis écrit. Si la demande de subvention est approuvée, cet avis indique : »**

Un débat s'engage sur la seconde proposition d'amendement de M. Julien Hénault-Ratelle.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au porteur du dossier pour l'Administration, le conseiller Benoit Dorais. Ce dernier indique que l'Administration n'est pas en faveur de cette seconde proposition d'amendement.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Chantal Rossi

de procéder à un vote enregistré sur la seconde proposition d'amendement. La présidente du conseil demande au greffier adjoint de procéder à l'appel des voix.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Hénault et Sasseville (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy et Sauvé (35)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 35

La présidente du conseil déclare la seconde proposition d'amendement de M. Julien Hénault-Ratelle et de Mme Chantal Rossi rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 42.04 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1228146005

Règlement 20-009-1

À 10 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1172

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le « Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034) »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le « Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034) », à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023, par sa résolution CM23 0588 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0588 du conseil municipal lors de son assemblée du 15 mai 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juin 2023 à 13 h 30 à la salle du conseil de la Ville de Montréal, située au 155, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023, par sa résolution CE23 1660;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du procès-verbal, et son analyse, de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2023 par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » (P-23-016);
- 2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » (23-016), remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1237154001

Règlement 23-016

CM23 1173

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, par le déplacement de certains bâtiments de la liste des lieux de culte vers la nouvelle liste d'immeubles à vocation historique culturelle

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, par le déplacement de certains bâtiments de la liste des lieux de culte vers la nouvelle liste d'immeubles à vocation historique culturelle, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 12 septembre 2023, par sa résolution CA23 240323 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 240324 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 12 septembre 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre 2023 au 800, boulevard De Maisonneuve Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 16 septembre 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023, par sa résolution CE23 1660;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de l'arrondissement de Ville-Marie et l'action 15.2, Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1238449005

Règlement 04-047-255

CM23 1174

Nommer le parc des Franciscains dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1661;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc des Franciscains », le parc situé au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, du côté ouest de la rue du Fort, et constitué du lot numéro 6 008 183 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521014

À 10 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1175

Désignation à la vice-présidence au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1608;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner France Leblanc à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de deux ans se terminant en octobre 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237721004

CM23 1176**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Julien Hénault-Ratelle à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stephanie Valenzuela;
- Mme Stephanie Valenzuela à titre de vice-présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de M. Stéphane Côté;
- M. Abdelhaq Sari à titre de membre de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de Mme Angela Gentile.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM23 1177**Motion de l'opposition officielle visant à créer un Fonds de sécurité climatique pour améliorer la réactivité des arrondissements face aux catastrophes naturelles, sinistres et événements météorologiques extrêmes imminents**

Attendu que, selon le rapport annuel de 2023 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les impacts des changements climatiques vont s'amplifier si le rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) se poursuit, alors que le seuil de réchauffement global de +1,5 °C devrait être atteint d'ici 2040;

Attendu que le rapport annuel de 2022 du GIEC indique que les risques de catastrophes naturelles seront fortement exacerbés si le réchauffement climatique atteint le seuil de +1,5 °C est dépassé d'ici 2050, alors que le nombre de catastrophes naturelles pourrait doubler s'il atteint un seuil d'augmentation de +2 °C et quadrupler s'il atteint un seuil de +4 °C;

Attendu que plus les changements climatiques seront importants, plus le nombre d'événements climatiques et leurs impacts augmenteront;

Attendu qu'au cours des dernières années, les événements climatiques comme les pluies torrentielles, les feux de forêt, les épisodes de verglas, les inondations printanières et les vagues de chaleur se sont rapidement multipliés;

Attendu qu'en 2023, la Ville de Montréal et ses résidents ont été confrontés à des événements climatiques extrêmes, notamment une tempête de verglas en avril, d'importantes inondations durant le printemps et des épisodes de smog durant l'été;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 qui prescrit aux municipalités de mettre en œuvre des actions concrètes permettant de prévenir les sinistres et de se préparer à affronter ces événements;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan Climat 2020-2030 et d'une Stratégie pour une ville résiliente qui, dans les deux cas, énoncent une série d'actions requises afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter;

Attendu que la Stratégie pour une ville résiliente vise à « favoriser la résilience des infrastructures essentielles sur le territoire montréalais et leur adaptation aux changements climatiques » et à « évaluer l'état de préparation de l'agglomération de Montréal et former les employés municipaux », sans toutefois assurer aux arrondissements les sommes nécessaires à l'atteinte de ces objectifs;

Attendu qu'en dépit de ces actions, aucun fonds n'a été créé par la Ville de Montréal pour soutenir les arrondissements dans l'aménagement d'installations et d'équipements nécessaires visant à accroître leur réactivité face aux catastrophes naturelles, aux sinistres et aux événements météorologiques extrêmes;

Attendu que la Ville de Montréal rembourse les dépenses encourues par les arrondissements pour contrer les catastrophes naturelles, telles que les inondations, dans le cadre des mesures d'urgence, mais ne rembourse ni celles effectuées en amont pour la prévention ni celles encourues lorsque les mesures d'urgence ne sont pas déclenchées, ce qui restreint la marge de manœuvre des arrondissements concernés;

Attendu que les arrondissements souffrent déjà d'un sous-financement alors que leurs transferts centraux n'augmentent que de 2 % chaque année, ce qui est bien en deçà de l'inflation et de la hausse de la masse salariale;

Attendu que les arrondissements doivent maintenant déboursier davantage de fonds locaux pour se préparer et réagir aux catastrophes naturelles, aux sinistres et aux événements météorologiques extrêmes;

Attendu qu'en l'absence d'un financement adéquat, les arrondissements se voient obligés de couper dans leurs projets ou leur budget de fonctionnement, de piger dans leurs surplus et leurs réserves ou d'augmenter leurs taxes locales, ce qui a un impact direct sur les citoyens;

Attendu que la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 exige que les municipalités déploient, au moment et à la suite des sinistres, « des ressources afin d'apporter de l'aide aux populations touchées et gérer la situation en vue d'un rétablissement le plus rapide et efficace possible »;

Attendu qu'en mars 2022, Ensemble Montréal a déposé une motion demandant à la Ville de Montréal d'instaurer un fonds de prévention des inondations afin de soutenir les arrondissements dont le territoire comprend des zones inondables;

Attendu que cette motion a été amendée par l'administration de sorte qu'elle engageait celle-ci à faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour la création d'un fonds de prévention récurrent, mais qu'aucun fond n'a été créé à ce jour;

Attendu que dans son budget 2023, la Ville de Québec s'est dotée d'un fonds pour les changements climatiques nommé « Réserve d'infrastructures pour changements climatiques », qui devrait atteindre 300 millions de dollars en 2028;

Attendu que la Ville de Montréal a affecté, dans son sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2021, une somme de 15 millions de dollars en « réponse à l'urgence climatique » provenant des surplus engrangés pour l'année 2021, mais qu'aucun surplus n'a été affecté à l'urgence climatique les années précédentes, de même qu'en 2022;

Attendu que dans la Stratégie pour une ville résiliente, il était prévu d'effectuer un bilan de mi-parcours en 2020 afin d'y apporter des ajustements et des améliorations, mais qu'aucun bilan n'a été présenté à ce jour;

Attendu que le rapport annuel 2019 du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal conseillait d'améliorer la « planification [...] pour la mise en œuvre des mesures et des engagements d'adaptation » et notait que « l'administration municipale doit être capable de démontrer que les choix effectués sont les plus appropriés »;

Attendu que le rapport du Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo indiquait en 2021 que la Ville de Montréal n'a pas évalué les vulnérabilités ni de son réseau électrique ni de ses systèmes alimentaires et qu'elle n'avait pas évalué les risques pour son secteur financier et établi de plan d'action ou entrepris de discussions à son sujet;

Attendu que l'Évaluation préliminaire de la résilience de la Ville de Montréal publiée en février 2017 mentionne que la Ville s'est dotée d'un projet pilote pour mettre en œuvre un programme de continuité d'affaires et précise que les premiers plans de continuité d'affaires devaient être prêts au début de l'année 2018;

Attendu que le rapport de 2022 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) indique que la Direction générale de la Ville de Montréal a mandaté le Centre de mesure civile (CSC) pour implanter et mettre en œuvre un programme de continuité des affaires, mais qu'à ce jour ce plan n'a toujours pas été présenté aux élus;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Christine Black
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
M. Laurent Desbois
M. Michel Bissonnet

- 1- que la Ville de Montréal crée un *Fonds de sécurité climatique* destiné, dans un premier temps, à améliorer la réactivité des arrondissements pour affronter rapidement des catastrophes naturelles, des sinistres et des événements météorologiques extrêmes imminents;
- 2- que le fonds soit destiné, dans un deuxième temps, à rembourser les arrondissements ayant investi des sommes locales pour affronter une catastrophe naturelle, un sinistre ou un événement météorologique extrême lorsque les mesures d'urgence ne sont pas décrétées;
- 3- que les sommes allouées à ce *Fonds de sécurité climatique* soient exclusivement dédiées aux deux objectifs précédemment cités, que des sommes additionnelles soient ajoutées chaque année et que les sommes non utilisées soient réaffectées automatiquement l'année suivante;
- 4- que la Ville de Montréal présente rapidement un bilan au conseil municipal de sa *Stratégie pour une ville résiliente*;
- 5- que la Ville de Montréal présente rapidement un plan de continuité d'affaires et de reprise après sinistre au conseil municipal pour les opérations de la ville et des arrondissements.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari.

Dans sa présentation, M. Sari relate notamment quelques catastrophes naturelles récentes et la réalité en arrondissement sous plusieurs angles. Il insiste sur l'importance de la création de ce Fonds de sécurité climatique et de ses avantages dont une amélioration de la réactivité des arrondissements.

La présidente du conseil remercie M. Sari et invite les membres suivants à prendre la parole, respectivement : les conseillers Laurent Desbois et Benoit Langevin, la conseillère Christine Black, le conseiller Alan DeSousa et le conseiller Abdelhaq Sari. Les conseillers et la conseillère témoignent d'une réalité et de besoins concrets dans chacun de leurs arrondissements.

Mme Musau Muele les remercie pour leurs interventions et cède la parole aux responsables de l'Administration pour cette motion, en ordre le conseiller Alain Vaillancourt et la conseillère Marie-Andrée Mauger. D'une part, le conseiller Alain Vaillancourt vante le travail inlassable des équipes du Service de sécurité incendie, du Service de la sécurité civile et celui du Service de police de la Ville de Montréal durant les épisodes météorologiques extrêmes. D'autre part, Mme Mauger dresse un bref portrait des actions en amont de l'Administration afin de réduire les vulnérabilités face aux aléas climatiques.

La présidente du conseil les remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Alan DeSousa et au conseiller Alain Vaillancourt. M. DeSousa insiste, entre autres, sur des actions de proximité et M. Vaillancourt quant à lui, rappelle les gestes concrets locaux mis de l'avant sur cet enjeu et souhaite que le travail s'effectue de concert avec tous les arrondissements. En conclusion, il informe les membres du conseil du désaccord de l'Administration sur cette motion.

La présidente les remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.01.

La présidente du conseil demande au greffier adjoint de procéder à l'appel des voix.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps et Hénault (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Sasseville et Sauvé (36)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 36

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM23 1178**Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal revoie ses façons de faire afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance**

Attendu que le Sommet municipal sur l'itinérance organisé par l'Union des municipalités du Québec a eu lieu le 15 septembre 2023 et a réuni de nombreux acteurs impliqués dans la réduction et la prévention de l'itinérance;

Attendu que le dénombrement effectué en 2022 et dévoilé en marge du Sommet recense environ 10 000 personnes en situation d'itinérance dite « visible », que ce chiffre a augmenté de 44 % au Québec et de 33 % à Montréal en 4 ans et que ce nombre est très certainement sous-évalué puisqu'il est difficile de mesurer l'itinérance dite « cachée »;

Attendu que le gouvernement provincial s'est récemment engagé à réaliser un nouveau dénombrement en 2024, mais qu'il serait pertinent qu'il s'engage à le faire sur une base annuelle même après 2024 afin de mesurer la portée des efforts en prévention et réduction de l'itinérance et qu'il améliore la collecte des données sur l'itinérance dite « cachée »;

Attendu que le pourcentage de femmes en situation d'itinérance est passé de 22,9 % à 29,3 % entre 2018 et 2022 à Montréal et que, selon le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes qui regroupe cinq ressources d'hébergement pour femmes à Montréal, les femmes sont généralement sous-représentées dans les dénombrements de personnes en situation d'itinérance puisqu'elles sont plus susceptibles d'éviter la rue par peur des violences commises à leur rencontre;

Attendu que selon un article paru dans *Le Devoir* le 25 septembre 2023, de nombreuses femmes en situation d'itinérance rapportaient leur crainte de fréquenter des refuges mixtes par peur de subir des violences à caractère sexuel, que les 5 ressources pour femmes sus-citées ont dû refuser 25 000 demandes d'hébergement en 2022 en raison du manque de places, et que les partis d'opposition provinciaux ont récemment parlé d'une seule voix pour demander au gouvernement de financer la multiplication du nombre de refuges exclusivement dédiés aux femmes;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Montréal peut accorder de l'aide en matière d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin, que l'exercice de ce pouvoir lui permet d'établir des refuges et que la Ville de Montréal pourrait donc se positionner comme facilitatrice auprès des organismes communautaires pour trouver rapidement des espaces pour le développement de ressources d'hébergement exclusivement dédiées aux femmes en ouvrant des appels d'offres dédiés;

Attendu que l'administration de la Ville de Montréal s'était engagée à le faire pour les personnes autochtones et inuites en situation d'itinérance avec le dépôt des recommandations de l'Ombudsman dans son rapport de mai 2022 intitulé *Ne pas détourner le regard* et l'adoption de la *Motion de l'Opposition officielle pressant l'administration d'agir pour mettre fin à la crise humanitaire vécue par les personnes en situation d'itinérance issues de la communauté autochtone* lors du conseil municipal du mois de juin 2022 et que deux immeubles seront transformés en refuges pour les personnes autochtones en situation d'itinérance pour permettre le déplacement de l'actuel refuge opéré par Projets Autochtones du Québec suite aux investissements récemment annoncés par les gouvernements provincial et fédéral et la société Makivik Corporation;

Attendu que le 21 février 2022, les élus de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité la *Déclaration visant à se mobiliser autour d'une vision commune afin de prévenir et de réduire l'itinérance* dans la métropole et qu'elle s'engageait notamment à :

- Que la Ville de Montréal réaffirme l'importance de développer une stratégie concertée à moyen et long terme pour prévenir et réduire l'itinérance, et réaffirme l'importance de sortir de la logique saisonnière et d'investir dans des ressources pérennes, à haut seuil d'accessibilité, ouvertes à l'année, en formule 24/7, sécuritaires pour les femmes et culturellement adaptées pour les personnes autochtones dans la métropole;

Attendu que depuis cette date, la Ville de Montréal n'est malheureusement pas sortie de cette logique saisonnière et continue d'ouvrir les ressources hivernales d'urgence à la dernière minute, que plusieurs ressources d'hébergement, telles que celle située au Complexe Guy-Favreau et celle du Cap St-Barnabé, attendent d'être relocalisées et qu'il est essentiel que la Ville de Montréal joue enfin son rôle de coordinatrice dans l'ouverture des ressources d'hébergement avant que la saison hivernale 2023-2024 ne commence;

Attendu qu'à cela s'ajoutent les enjeux de cohabitation sociale qui se multiplient dans plusieurs quartiers du territoire montréalais tels que le Quartier chinois, Milton-Parc, Hochelaga-Maisonneuve, Le Village et Villieray, notamment parce que les administrations centrale et locale n'ont pas déployé les ressources matérielles, humaines et logistiques en amont de l'ouverture des ressources d'hébergement;

Attendu que bien que les enjeux de cohabitation soient particulièrement criants au centre-ville, l'itinérance est présente aux quatre coins de la métropole et il est important d'ouvrir des ressources d'hébergement dans les quartiers en périphérie pour répondre à l'ensemble des besoins et remédier à la saturation du centre-ville;

Attendu que, suite à l'adoption de la *Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques* déposée par l'Opposition officielle en janvier 2018, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a recommandé au comité exécutif de :

« (...) mettre à la disposition des organismes et acteurs du milieu de l'itinérance les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires afin de les accompagner pour développer une stratégie d'hébergement d'urgence adaptée aux quartiers périphériques (...) »;

Attendu que la prévention et la réduction de l'itinérance est une responsabilité partagée entre les trois paliers de gouvernements, fédéral, provincial et municipal, et que la Ville de Montréal bénéficie de plusieurs pouvoirs en matière de réduction et de prévention de l'itinérance en vertu de l'*Entente Réflexe Montréal* ainsi que d'une tribune de par sa présence au sein de plusieurs instances telles que le Bureau de gouvernance en itinérance à Montréal, et qu'elle devrait les utiliser pour inverser dès maintenant la tendance de la hausse de l'itinérance sur son territoire;

Attendu que la Ville de Québec s'est dotée en 2023 d'une *Vision en matière d'itinérance* avec « itinérance zéro » comme idéal à atteindre, dans laquelle elle définit son rôle pour mettre fin à l'itinérance en misant sur « la prévention des personnes qui vivent une rupture sociale, le soutien et l'accompagnement des personnes qui vivent une rupture sociale et sur des services qui visent à sortir les personnes de la rue »;

Attendu que pour définir les actions à mener en matière d'itinérance, la Ville de Montréal a adopté en 2018 le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, et que dans son rapport annuel 2021, la Vérificatrice générale faisait état de plusieurs constats, dont les suivants :

- « Les besoins à combler pour l'amélioration de la situation de l'itinérance ne sont pas présentés explicitement, ce qui permet difficilement de mesurer les effets des actions sur l'amélioration de la situation de l'itinérance (...) »
- Les bilans annuels n'indiquent pas explicitement si les indicateurs de réussite sont atteints selon les échéanciers prévus »;

Attendu que depuis 2022, les actions à mener par la Ville de Montréal en matière d'itinérance sont incluses dans le *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026* élaboré par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal) avec plusieurs partenaires, dont la Ville de Montréal, et que cette dernière fait partie de plusieurs comités dont le comité de coordination dudit plan;

Attendu que le comité de coordination est responsable de l'avancement de plusieurs actions du plan via un axe transversal, mais que selon une réponse à une demande d'accès à l'information : « L'axe transversal n'a pas fait l'objet de réflexions stratégiques approfondies sur ces priorités et sa mise en œuvre ainsi que dans l'établissement d'une vision, d'orientations et de cibles communes. (...), il importe aussi d'établir des mécanismes pour favoriser un dialogue entre les différents comités de la structure de gouvernance afin de renforcer le partage des enjeux et des défis rencontrés »;

Attendu que dans une présentation datée d'août 2023 sur le rapport *3 pas de plus pour mettre fin à l'itinérance*, le *Mouvement pour mettre fin à l'itinérance* écrivait que « malgré l'existence d'un plan concerté montréalais, les financements et les mesures Ville-CCSMTL [CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal] ne le sont pas », que l'absence d'une vision, d'orientations, de cibles communes, de dialogue entre les instances et d'imputabilité mine les efforts collectifs en matière de réduction et de prévention de l'itinérance et que les données sur lesquelles ledit plan se fonde, soit le dénombrement de 2018, ne sont plus d'actualité;

Attendu que les organismes communautaires sont des partenaires de premier choix pour la Ville de Montréal et que malgré un budget annuel dédié à l'itinérance de 6 M\$ et un appel à projets intitulé *Itinérance et milieux de vie inclusifs 2023-2025* doté d'une enveloppe de 12,5 M\$ sur 30 mois, plusieurs activités reliées au travail de rue, soit l'intervention et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, ne sont pas financées à la hauteur de l'augmentation de 33 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal entre 2018 et 2022;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Aref Salem

que la Ville de Montréal s'engage à revoir ses façons de faire pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et assumer les différentes responsabilités qui lui incombent en :

- 1- soutenant les organismes communautaires dans la recherche d'espaces pour permettre l'ouverture de ressources d'hébergement pérennes, 24/7 et en nombre suffisant afin de sortir de la logique saisonnière et renforcer le filet social des personnes en situation d'itinérance;
 - s'assurant que ces espaces soient dédiés en priorité exclusivement aux femmes, aux membres de la communauté autochtone et inuite, aux membres de la communauté LGBTQIA2S+ et aux femmes et aux hommes ayant des besoins spécifiques;
 - déployant en priorité ces ressources dans les quartiers périphériques;
 - déployant en amont de l'ouverture de toute ressource d'hébergement toutes les ressources matérielles, humaines et logistiques nécessaires qui s'imposent pour assurer une saine cohabitation sociale et la sécurité de tous et toutes;
- 2- doublant le financement des organismes communautaires et des travailleurs de rue qui font de l'intervention et de l'accompagnement auprès des personnes en situation d'itinérance pour qu'il atteigne 12 M\$ dans le budget 2024;
- 3- faisant un état des lieux, dans les plus brefs délais, des ressources d'hébergement d'urgence qui seront déployées pour la saison hivernale 2023-2024;
- 4- s'engageant à réaliser une reddition de compte trimestrielle de ses actions et cibles fixées desquelles elle est imputable afin de mesurer leur portée et être en mesure de s'ajuster rapidement aux constats sur le terrain, et que ce bilan soit présenté en séance publique de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise;
- 5- enjoignant le gouvernement du Québec à délivrer des statistiques annuelles, même après 2024, sur le nombre de personnes en situation d'itinérance dite « visible » au Québec, tout en améliorant en continu la collecte de données permettant de mesurer l'itinérance dite « cachée ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Benoit Langevin.

Dans sa présentation, M. Langevin s'exprime notamment sur la recherche de données probantes afin de mesurer l'itinérance à plusieurs niveaux. Il ajoute l'urgence de travailler en fonction des résultats obtenus, d'avoir des indicateurs clairs, de se fixer des objectifs ciblés avec des actions comprenant l'imputabilité.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin et cède la parole au conseiller Craig Sauv . Ce dernier confirme qu'il est en accord avec cette motion essentiellement afin de mettre les bouch es doubles car l'itin rance constitue un dossier de premi re importance dans la m tropole.

Mme Musau Muele le remercie et invite la porte-parole de l'Administration dans ce dossier, la conseill re Josefina Blanco,   d buter son intervention.

D'entr e de jeu, Mme Blanco constate l'ampleur de cet enjeu, l'augmentation des personnes en situation d'itin rance et souhaite  galement l'obtention de donn es. Elle dresse un portrait r sum  des actions de l'Administration et des budgets suppl mentaires allou s   cette probl matique. La conseill re conclut en insistant sur l'importance du logement social afin d'aider les personnes les plus vuln rables.

La pr sidente la remercie et c de la parole au conseiller Benoit Langevin pour son droit de r plique.

Il est propos  par M. Benoit Langevin

appuy  par M. Aref Salem

de proc der   un vote enregistr  sur la motion 65.02.

La pr sidente du conseil demande au greffier adjoint de proc der   l'appel des voix.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, H nault-Ratelle, Cl ment-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapan , Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, H nault, Sasseville et Sauv  (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Val rie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Caldwell, Hassan-Cournol, Gigu re, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Paus , Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau et Roy (34)

R sultat: En faveur : 25
Contre : 34

La pr sidente du conseil d clare le point 65.02 rejet    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

65.02

  12 h 29,

Il est propos  par M. Alex Norris

appuy  par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'  l' puisement de l'ordre du jour, conform ment   l'article 21 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agr ee.

CM23 1179**Motion de l'opposition officielle afin d'améliorer la desserte de marchés publics montréalais**

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle et le conseiller Luc Rabouin déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la Société des marchés publics de Montréal (ci-après Société), anciennement nommée la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, est un organisme à but non lucratif regroupant plus de 200 producteurs et commerçants;

Attendu que le *Règlement sur les marchés publics* (R.R.V.M. c. M-2) n'a pas été révisé depuis 1995;

Attendu que les marchés publics sont des lieux emblématiques de la Ville de Montréal, qui contribuent à la vitalité économique et culturelle de la métropole;

Attendu que les marchés publics permettent aux producteurs locaux de vendre leurs produits frais directement aux consommateurs, favorisant ainsi l'agriculture locale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport;

Attendu que la Ville de Montréal a soutenu le développement de l'initiative Panier québécois, qui permet la livraison décarbonnée de paniers de produits locaux en provenance des trois grands marchés publics montréalais;

Attendu que la pandémie de la Covid-19 a grandement affecté les marchés publics montréalais sur le plan financier;

Attendu qu'en dehors des marchés publics traditionnels, l'appellation « marché public » est aussi utilisée pour décrire les marchés de quartier et les marchés fermiers éphémères;

Attendu que la Société a déposé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), en octobre 2022, un mémoire présentant les marchés publics comme un « incontournable du projet de ville d'hier, d'aujourd'hui et de demain » dans le cadre de la *Réflexion 2050* autour du futur Plan d'urbanisme et de mobilité;

Attendu que, dans ce mémoire, la Société émet trois recommandations à la Ville de Montréal pour favoriser le développement d'une ville de marchés en :

- 1) mettant à jour la réglementation municipale existante sur les marchés publics pour y intégrer les marchés fermiers éphémères et les marchés de quartier traditionnels afin de favoriser la création d'un réseau étendu de marchés publics;
- 2) investissant dans les infrastructures en place pour offrir des installations clés en main, mutualisées, distinctives et adaptées aux besoins, pour une meilleure expérience des entreprises du bioalimentaire et du public;
- 3) améliorant la distribution des produits frais en déployant des mesures incitatives pour assurer la rétention des entreprises actuelles et attirer une nouvelle génération, tout en favorisant l'accès et le transport écologique de produits alimentaires régionaux, l'économie circulaire et en valorisant le rôle des marchés publics comme pôles alimentaires régionaux et pôles d'emploi et d'entrepreneuriat.

Attendu que la Société s'est dotée d'un Plan de développement 2021-2025 intitulé « Demain, les marchés publics » et dans lequel elle définit ses enjeux et ses orientations, notamment en ce qui concerne l'équilibre financier et la mise à niveau des infrastructures pour ses trois grands marchés publics (Jean-Talon, Atwater et Maisonneuve), ses marchés de quartier et ses marchés solidaires;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît le rôle crucial joué par la Société et lui a accordé, pour des actions prévues à son plan stratégique 2021-2025, un premier financement de 850 000 \$ pour la période 2021-2023 et que les discussions relatives au renouvellement de l'entente de financement de la Ville pour la période 2023-2025 sont en bonne voie de se conclure;

Attendu que dans son Plan de développement 2021-2025, la Société définit les besoins en termes de maintien et du développement des actifs pour l'ensemble de ses marchés, entre autres en ce qui concerne les espaces sanitaires, l'entretien des équipements techniques et l'amélioration du mobilier intérieur et extérieur;

Attendu que les infrastructures des marchés publics montréalais sont vieillissantes et nécessitent des investissements afin d'assurer leur pérennité et leur sécurité;

Attendu que la Société évalue actuellement le déficit d'entretien de ses infrastructures à près de 20 M\$;

Attendu que la Ville négocie depuis déjà plusieurs mois avec la Société en vue du renouvellement du bail pour les trois grands marchés, incluant les besoins d'investissement pour le maintien des actifs, et qu'un projet de bail devrait être soumis prochainement aux instances municipales;

Attendu que le Service de développement économique prévoit octroyer un mandat d'analyse de faisabilité quant au développement de marchés publics à Montréal afin de doter la Ville d'un plan de déploiement et de consolidation des marchés publics sur l'ensemble de l'agglomération et des orientations quant à la révision du *Règlement sur les marchés publics*;

Attendu que les arrondissements peuvent déjà agir de manière proactive pour soutenir l'émergence de marchés locaux, comme l'ont fait, par exemple, Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela
M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- que, à la suite de l'analyse de faisabilité qui sera menée par le Service de développement économique, la Ville de Montréal collaborera avec la Société des marchés publics pour entamer un processus de modification du *Règlement sur les marchés publics* et l'élaboration d'un plan de déploiement et de consolidation des marchés publics sur l'ensemble de l'agglomération qui intègre les marchés fermiers éphémères et les marchés de quartier traditionnels, ce qui aurait pour avantage de réduire la distance entre maraîchers et consommateurs, de mutualiser les équipements et ainsi de favoriser une cohérence dans l'offre des marchés alimentaires montréalais;
- 2- que la Ville s'engage à proposer rapidement aux instances un projet de renouvellement du bail qui lie à la Société de gestion des marchés publics et que la Ville inclue dans son prochain programme décennal d'immobilisations les sommes couvrant les dépenses des marchés publics pour le maintien des actifs de la Ville qui y sont destinés, et que des investissements suffisants y soient consacrés dès 2024;
- 3- que la Ville rappelle aux arrondissements qui le souhaitent qu'ils peuvent être proactifs dans le développement de marchés locaux;
- 4- que la Ville intègre la question du déploiement des marchés publics dans le cadre de l'élaboration de son prochain Plan d'urbanisme et de mobilité, en prenant en considération les réalités des déserts alimentaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Dans sa présentation, M. Hénault-Ratelle expose quelques-uns des bénéfices recherchés par cette motion afin de répondre aux nouvelles réalités et aux problématiques liées aux déserts alimentaires sur le territoire. En somme, le conseiller souhaite des investissements stratégiques pour les marchés publics notamment pour en assurer leur pérennité et leur résilience face aux aléas économiques.

La présidente du conseil remercie M. Hénault-Ratelle et invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Luc Rabouin, à débiter son intervention.

D'abord, M. Rabouin met de l'avant certains éléments contextuels et certaines des actions de l'Administration pour soutenir les marchés publics montréalais. Il conclut sur l'engagement et la compétence des membres du conseil d'administration et de la direction des marchés publics et confirme des investissements substantiels dans ce dossier.

Mme Musau Muele le remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 12 h 42, la présidente du conseil suspend brièvement les travaux.

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM23 1180**Motion de l'opposition officielle sur l'encadrement des technologies d'intelligence artificielle à la Ville de Montréal**

Le conseiller Abdelhaq Sari et la conseillère Magda Popeanu déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.04. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Montréal est renommée pour son expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), abrite d'importants centres de recherche tels que le Mila - Institut québécois d'intelligence artificielle, le Laboratoire d'informatique des systèmes adaptatifs (LISA) de l'Université de Montréal, ainsi que le Québec AI Institute (Mila-IVADO) et accueille la plus grande concentration de chercheurs au monde;

Attendu que la Ville de Montréal, via son centre d'expertise en intelligence d'affaires et en intelligence artificielle, ont collaboré et collaborent avec le MILA sur plusieurs initiatives;

Attendu que la Ville de Montréal a été le berceau d'innovations significatives en intelligence artificielle, grâce aux contributions majeures de chercheurs éminents tels que le professeur Yoshua Bengio, lauréat du prix Turing 2018, le professeur Geoffrey Hinton, ainsi que d'autres experts renommés qui ont joué un rôle crucial dans l'avancement de la technologie d'intelligence artificielle au niveau mondial;

Attendu que la Ville de Montréal a accueilli plusieurs événements majeurs ces dernières années dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment le « All in AI » le 27 et 28 septembre 2023 qui a rassemblé des acteurs de renommée mondiale;

Attendu que le gouvernement du Canada s'est doté d'une *Stratégie pancanadienne en matière d'IA* en 2017 et que la deuxième phase de celle-ci s'est entamée en 2022;

Attendu que le Canada a adopté en 2019 la recommandation sur l'intelligence artificielle développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

Attendu que la recommandation sur l'intelligence artificielle de l'OCDE stipule que « Les systèmes d'IA devraient être conçus de manière à respecter l'état de droit, les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et la diversité, et être assortis de garanties appropriées - permettant par exemple l'intervention humaine en cas de besoin - afin de tendre vers une société juste et équitable. »;

Attendu que la recommandation sur l'intelligence artificielle de l'OCDE stipule que les acteurs de l'IA devraient s'engager à assurer la transparence et la divulgation responsable des informations liées aux systèmes IA;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une charte des données numériques pour collecter, gérer et utiliser les données de façon éthique et responsable dans l'espace urbain conformément aux principes de cette recommandation;

Attendu qu'en 2018, de nombreux acteurs majeurs œuvrant dans le développement de l'intelligence artificielle au Canada ont édifié la *Déclaration de Montréal* pour un développement responsable de l'intelligence artificielle, qui dresse des balises éthiques pour l'encadrement des technologies en lien avec l'IA;

Attendu que la Ville de Montréal est signataire de ladite Déclaration;

Attendu que la stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 du gouvernement du Québec relève que les technologies de l'IA comportent des risques pour la démocratie et la protection de la vie privée et que ces risques se doivent d'être mitigés afin d'optimiser les applications de cette technologie;

Attendu que la *Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique* dispose de plusieurs balises visant la protection de la vie privée et le respect du principe de transparence afin de promouvoir la confiance du public dans le développement de solutions technologiques au sein de l'administration publique;

Attendu que l'Enquête sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet de 2021 (ETNUI) de Statistique Canada révèle que le Québec est la province où le taux d'adoption de l'IA est le plus élevé au sein des entreprises;

Attendu que la mise en œuvre de technologies d'intelligence artificielle (IA) dans les grandes villes du monde telles que Singapour, Londres ou Chicago a démontré son potentiel pour améliorer l'efficacité des services municipaux, accroître la qualité de vie des résidents et renforcer la durabilité environnementale;

Attendu que la Ville de Montréal est membre de la Coalition internationale Cities for digital rights (CC4DR) pour s'inspirer des meilleures pratiques;

Attendu que l'adoption proactive de l'IA à Montréal pourrait contribuer à résoudre divers défis urbains tels que la congestion routière, la gestion des déchets, la sécurité publique, la consommation d'énergie et l'amélioration des services aux citoyens, tout en favorisant la compétitivité de la ville sur la scène internationale et que des projets pilotes sont en cours actuellement;

Attendu que nous devons poursuivre le travail entamé afin d'ouvrir davantage de jeux de données de la Ville et en assurer la mise à jour;

Attendu que la *Politique des données ouvertes* ainsi que la *Charte des données numériques de la Ville de Montréal* n'ont pas été élaborées de façon à tenir compte des enjeux en lien avec les technologies de l'intelligence artificielle;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Effie Giannou
Mme Vana Nazarian
Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal poursuive l'élaboration de sa politique encadrant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle, notamment en ce qui concerne les grands modèles de langage tels que ChatGPT ou Bard, au sein de l'administration publique montréalaise;
- 2- que la Ville de Montréal poursuive l'élaboration de sa stratégie d'intégration de l'Intelligence artificielle dans les services municipaux en collaboration avec des experts du domaine et en considérant les stratégies mises en place par les autres paliers gouvernementaux afin de garantir une optimisation des services aux citoyens;
- 3- que la *Politique des données ouvertes* et la *Charte des données numériques de la Ville de Montréal* soient mises à jour afin de prendre en considération l'évolution des outils d'intelligence artificielle.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari.

Dans sa présentation, M. Sari expose quelques-uns des enjeux de l'intelligence artificielle dont ceux liés à l'éducation et les secteurs où cette avancée technologique est déjà présente dont la santé publique, la gestion des déchets, l'éclairage des rues, la sécurité publique, l'environnement, etc.

La présidente du conseil remercie M. Sari et invite les conseillères Effie Giannou et Vana Nazarian pour commenter cette motion. Les deux conseillères s'accordent pour affirmer entre autres que la gouvernance, la transparence, les enjeux éthiques et l'utilisation responsable demeurent des aspects primordiaux sur lesquels s'attarder dès maintenant, et ce, en travaillant avec les experts du domaine présents dans la métropole, en pensant notamment au professeur chevronné Yoshua Bengio, reconnu mondialement.

Mme Musau Muele les remercie pour leurs interventions.

À 12 h 52, la présidente, Mme Martine Musau Muele, cède le fauteuil présidentiel à la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou.

La vice-présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui poursuit son intervention en soulignant notamment la question de l'éthique, préoccupante sous plusieurs facettes, et souhaite l'équité dans l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Mme Giannou le remercie et invite la porte-parole de l'Administration, la conseillère Magda Popeanu, à débiter son intervention.

D'entrée de jeu, Mme Popeanu indique qu'elle partage et appuie la vision et les préoccupations présentées dans cette motion. Elle s'exprime également sur quelques-unes des limites d'une institution publique et assure que c'est un enjeu qui est suivi avec un grand intérêt par l'Administration.

La vice-présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui exerce son droit de réplique.

Puis, la vice-présidente du conseil met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM23 1181

Motion non partisane en soutien à Vladimir Kara-Murza pour sa défense inébranlable de la justice et de la démocratie et visant à lui accorder la distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Montréal

Attendu que Vladimir Kara-Murza est un fervent défenseur des droits de la personne et de la démocratie ayant œuvré sans relâche pour la liberté d'expression et la justice;

Attendu que sa contribution exceptionnelle à la cause des droits de la personne a été reconnue à l'échelle internationale et a servi d'inspiration à de nombreux individus et organisations;

Attendu que Vladimir Kara-Murza entretient des liens significatifs avec la communauté montréalaise;

Attendu qu'en juin 2023 le Parlement du Canada a voté en faveur d'une motion pour accorder à Vladimir Kara-Murza la citoyenneté canadienne honoraire et que Vladimir Kara-Murza mérite d'être soutenu et honoré pour son engagement envers les valeurs de notre ville;

Attendu que la reconnaissance de Vladimir Kara-Murza en tant que Citoyen d'honneur de Montréal serait une déclaration forte en faveur des principes d'inclusion, de tolérance et de respect mutuel que nous chérissons;

Attendu que Vladimir Kara-Murza se trouve actuellement au cœur d'une lutte acharnée pour la justice en Russie, où les droits de la personne et la démocratie sont constamment mis à l'épreuve par des pressions politiques et sociales;

Attendu que son engagement courageux pour la défense de droits fondamentaux, malgré les risques personnels, illustre son dévouement inébranlable envers les principes de justice et de liberté;

Attendu que Vladimir Kara-Murza a survécu à des empoisonnements ciblés en raison de ses activités de défense des droits de la personne, ce qui témoigne de sa résilience face à des adversités extrêmes et de son engagement à porter la voix de ceux qui sont réduits au silence;

Attendu que sa capacité à persévérer face à l'oppression et sa ténacité à révéler la vérité dans des circonstances dangereuses font de lui une source d'inspiration et un modèle à suivre pour toutes les personnes qui luttent pour la justice et la démocratie;

Attendu qu'en tant que société démocratique, nous dépendons d'individus comme Vladimir Kara-Murza, qui n'hésitent pas à risquer leur propre sécurité pour exposer les injustices et les abus de pouvoir, renforçant ainsi les fondements mêmes de notre démocratie et de notre État de droit;

Attendu que sa voix forte et engagée sert de rappel constant que la justice et la démocratie sont des valeurs universelles qui méritent d'être défendues sans compromis et que le courage individuel peut avoir un impact considérable sur le cours de l'Histoire;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

- 1- que la Ville de Montréal déclare Vladimir Kara-Murza le titre de Citoyen d'honneur;
- 2- que le conseil municipal exprime son profond respect et sa reconnaissance envers Vladimir Kara-Murza pour son engagement indéfectible envers les droits de la personne et la démocratie;
- 3- que le conseil municipal s'engage à soutenir Vladimir Kara-Murza dans son rôle d'ambassadeur de Montréal, à mesure qu'il poursuit sa quête pour la justice et la démocratie;

- 4- que le conseil municipal salue le rôle de Vladimir Kara-Murza en tant qu'ardent défenseur de la justice et de la démocratie, et qu'il encourage ses concitoyens à s'inspirer de son courage et de son dévouement dans la poursuite de nos propres valeurs démocratiques;
- 5- que le conseil municipal reconnaisse l'importance cruciale de la mission de Vladimir Kara-Murza pour la justice et la démocratie en Russie et qu'il exprime son appui envers ses efforts pour générer un changement positif dans une période critique de l'Histoire;
- 6- que le conseil municipal réaffirme l'importance de protéger les défenseurs des droits de la personne et de la démocratie et qu'il condamne toute forme de répression visant celles et ceux qui s'efforcent de promouvoir les principes de justice et de liberté;
- 7- que le conseil municipal se dresse en solidarité avec Vladimir Kara-Murza et d'autres individus engagés qui se battent courageusement pour la justice, la démocratie et les droits de la personne dans le monde;
- 8- que la résolution découlant de l'adoption de cette motion soit communiquée à l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre du Canada et ministre des Finances, à l'honorable Mélanie Joly, ministre des Affaires étrangères, à l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, ainsi qu'à l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, pour les informer de la reconnaissance exprimée par le Conseil de ville envers Vladimir Kara-Murza.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Sonny Moroz.

M. Moroz explique très brièvement pourquoi la Ville de Montréal doit accorder à Vladimir Kara-Murza, ardent défenseur de la démocratie, la distinction de Citoyen d'honneur. M. Moroz expose ensuite qu'à défaut de pouvoir en venir à une entente avec l'Administration sur un texte qui soit à la satisfaction des deux parties, il demande, avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, de retirer la motion 65.05, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, déclare le point 65.05 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 13 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, donne rendez-vous à la prochaine séance du conseil municipal. Puis, la vice-présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE